



# **LA GEOPOLITIQUE DU YEMEN**

**Mémoire de géopolitique  
du commandant RABIER Jérôme**

**9<sup>ème</sup> promotion - Division B – Groupe 6**

dans le cadre de l'étude dirigée  
« Géopolitique du Proche et Moyen-Orient »

8 avril 2002

Directeur : Ambassadeur Marc BONNEFOUS

# SOMMAIRE

## «La géopolitique du Yémen»

### Introduction

### Première partie : Repères historiques et géographiques

Des deux Yémen à la réunification

Géographie physique ( le pays et ses ressources )

Géographie humaine ( population et société )

### Deuxième partie : Les fondements d'une république stable

Une unité assurée ?

Le chemin vers la Démocratie

### Troisième partie : La délicate situation économique du Yémen

Une économie fragile

Un besoin de réformes et de grands projets

### Quatrième partie : Consolider le développement économique

Le besoin d'une coopération internationale diversifiée

La place de la France dans la coopération

### Cinquième partie : Relations internationales :

#### Sortir des situations ambiguës

S'affirmer au sein de la péninsule arabique

Se démarquer des islamistes

### Conclusion

## **INTRODUCTION**



**carte 1 : le Yémen dans le monde**

Le Yémen a le redoutable privilège d'être, dans l'imaginaire du voyageur, l'Arabie heureuse, l'Arabia Felix de l'Antiquité, la riche civilisation caravanière de la myrrhe et de l'encens. Loin de ce mythe enchanteur, de la nostalgie d'un quelconque âge d'or, le Yémen contemporain a fait face depuis son unification, en 1990, à de formidables problèmes civils, diplomatiques, politiques, économiques et sociaux.

Pays montagnard et pays de désert, le Yémen a fait le pari de l'ouverture vers l'extérieur : paix avec ses voisins, échanges culturels et économiques avec l'Occident.

Pays de tradition, face à ses difficultés, le Yémen a fait le pari de l'évolution. L'Arabie heureuse s'est engagée, à son rythme, mais sans retour en arrière, sur le chemin de la démocratie et des réformes économiques.

Evaluer la situation géopolitique du Yémen amène à découvrir le processus démocratique que conduit, malgré les difficultés et les imperfections, la seule République de la péninsule arabique. C'est également l'occasion d'analyser la situation économique actuelle du pays le plus peuplé et le plus pauvre de la péninsule arabique, le seul à ne pas bénéficier de la rente pétrolière. Malgré les efforts et les réformes réalisés pour améliorer, avec l'aide des institutions internationales, les fondamentaux économiques, la fragilité de la croissance et la lenteur du développement économique demeurent. Le Yémen a besoin d'une intensification de la coopération internationale et reste en attente d'investissements extérieurs, éléments que ne lui offre pas encore la France. Enfin, dans ses relations régionales et internationales, le Yémen cherche à sortir des situations ambiguës par l'action diplomatique, en stabilisant ses frontières, en s'affirmant davantage dans la péninsule arabique, et surtout en cherchant à se démarquer ouvertement de l'extrémisme islamique. Des repères historiques et géographiques indispensables initient cette présentation de la situation géopolitique du Yémen.

# **1 REPERES HISTORIQUES ET GEOGRAPHIQUES.**

## **1.1 Des deux Yémen à la réunification.**

Dans le monde antique, le Yémen était initialement connu sous le nom d'«Arabia felix » (Arabie heureuse). En arabe, Yémen signifie « la droite » : le pays est en effet situé à droite de la pierre noire sacrée de La Mecque (Kaaba).

Au XIXème siècle, Aden est devenue un protectorat britannique tandis que le nord du Yémen était, une fois de plus depuis le XVème siècle, passé sous suzeraineté ottomane. En 1905, la division du pays fut consacrée par un accord entre Britanniques et Ottomans.

### 1.1.1 Les deux Yémen

L'origine des deux Yémen trouve donc sa source dans un héritage colonial. Si le Nord a été marqué par la présence des Ottomans, le Sud a été jusqu'en 1967 un protectorat britannique. Cet héritage colonial est doublé d'une différence religieuse : le Nord est majoritairement zaydite, le Sud est plutôt chaféite<sup>1</sup>.

Les orientations politiques des deux régimes, Yémen du Sud et Yémen du Nord, ont été fondamentalement différentes :

Au Nord, après le régime de l'Imamat, autour de l'Imam Yahya et de son fils Ahmed en 1962, se sont longtemps opposés royalistes et républicains. Les différentes parties, malgré la persistance d'une certaine instabilité, se sont réconciliées autour d'un régime républicain conservateur en 1970. L'arrivée au pouvoir du lieutenant-colonel Ali Abdallâh Saleh en 1978 a inauguré une période de stabilité au sein du régime jusqu'à l'unification.

Au Yémen du Sud, les indépendantistes, après avoir proclamé l'indépendance en 1967, ont fondé un régime marxiste dirigé par le Parti Socialiste Yéménite (PSY). La République démocratique populaire du Yémen, fortement financée par l'URSS, a ainsi connu les vicissitudes de la guerre froide. A partir de la Perestroïka et de la diminution des financements extérieurs qu'elle a engendrée, le Yémen du Sud a connu des troubles politiques forts, allant jusqu'à la guerre civile de 1986, entre «pragmatiques» et «idéologues» du régime. Cette guerre a fait plus de 10.000 morts.

---

<sup>1</sup> Voir les éléments sur la religion au Yémen en fin de partie 1.

### 1.1.2 L'unification : une nécessité pour les deux régimes

Le régime de la RDPY (Sud) apparaissait à la fin des années 80 à bout de souffle. L'arrêt des financements soviétiques, l'instabilité politique intérieure induisaient un vif mécontentement de la population et la possibilité d'une relance du processus d'unification.

La RAY (Nord), si elle ne connaissait pas les mêmes problèmes, voyait dans l'unification un dérivatif face aux mécontentements éventuels de la population. Les difficultés économiques récurrentes pouvaient être en partie résolues par l'ouverture du marché du Yémen du Sud aux produits du Nord ( chiffres en annexe ).

La découverte de gisements de pétrole et surtout de gaz naturel laissait présager des revenus réguliers et non négligeables, même si les volumes restent modestes et les infrastructures du pays à créer de toutes pièces. Ces éléments nourrissaient le sentiment d'indépendance et de nationalisme vis à vis de l'Arabie Saoudite. En effet, les principales ressources se situaient au niveau de l'ancienne frontière des deux Yémen et aussi dans des régions contestées par les saoudiens, qui ne se privaient pas d'exercer des pressions sur les compagnies pétrolières concessionnaires.

L'unification de 1990 a donc été souhaitée par les deux régimes. Elle s'est réalisée notamment autour de l'idée de complémentarité économique ( investissements pour le Sud contre marché élargi pour le Nord ). Le Président Ali Abdallâh Saleh, en raison du déséquilibre démographique entre le Nord et le Sud, a tout de suite vu l'intérêt politique qu'il aurait à se présenter comme le maître d'œuvre de l'unité yéménite.

### 1.1.3 1990 : l'unité par le haut

Le 22 mai 1990, le Président Ali Abdallâh Saleh annonçait donc, depuis Aden, la naissance de la République du Yémen. L'unification yéménite s'est réalisée selon des modalités particulières. Contrairement à l'unité allemande qui consista à intégrer l'ex-RDA dans une RFA présumée suffisamment riche pour en supporter les effets, l'unité yéménite a été qualifiée par ses initiateurs d'« unité par fusion complète ».

Les deux Républiques yéménites du Nord et du Sud se sont fondues à parité institutionnelle. Ainsi, l'article 6 de la Constitution unitaire mentionnait-il parmi les principes économiques de la nouvelle République des valeurs du Sud et du Nord : justice sociale islamique dans les rapports productifs et sociaux, construction d'un secteur public

développé capable de prendre possession des principaux moyens de production, protection de la propriété privée, etc.

Cette unification a d'abord été une unification par le haut, la répartition du pouvoir ayant été négociée entre les régimes du Nord et du Sud et ne procédant pas de l'élection. Les deux parlements ont été fusionnés et le gouvernement mis en place comptait autant de ministres sudistes que nordistes. Le Conseil présidentiel, au-dessus de ce gouvernement, était composé de cinq membres, dirigé par le Président Ali Abdallâh Saleh et le secrétaire général du PSY, Ali Salim al-Bid, qui devint vice-président.

La nouvelle République instituait dans la société yéménite un espace politique pluraliste. L'article 39 de la nouvelle Constitution, approuvée massivement par référendum en mai 1991, indique toujours, en effet, que « les citoyens peuvent librement s'organiser à partir d'objectifs politiques, culturels et syndicaux ».

#### 1.1.4 Une unité issue de fait du conflit de 1994

C'est justement cet espace politique pluraliste qui, en faisant émerger un troisième acteur, remettra en cause le partage du pouvoir négocié en 1990. L'apparition d'Al-Islah, Rassemblement yéménite pour la Réforme, islamo-tribal, comme nouvelle force politique dans le Nord, opposé avec force au Parti socialiste yéménite, va remettre en cause le partage paritaire du pouvoir entre Nord et Sud, entre CPG et PSY.

Les élections législatives du 27 avril 1993 (« l'unité par le bas ») tenues dans un climat très libéral, après une période d'émeutes et de troubles en 1992, vont occasionner une véritable déception pour le PSY qui n'obtient que 20% des voix - même en détenant la majorité dans l'ensemble des gouvernorats du Sud -, engendrant une crise institutionnelle qui ne pourra se résoudre que dans la guerre civile. Le CPG obtiendra lui 40% des voix et Al-Islah 20%. Plusieurs événements vont alors occasionner une forte dégradation du climat politique. Le choix par les dirigeants du PSY et du Vice-président Ali Salim al-Bid d'un repli, en mai 1994, sur Aden, et la multiplication de manifestations d'autonomie de leur part seront considérés de facto comme une tentative de sécession.

La guerre civile entre Nord et Sud dure deux mois, entre le 5 mai et le 7 juillet 1994. Malgré un soutien logistique russe et la bienveillance appuyée de l'Arabie Saoudite, les dirigeants du PSY vont connaître la défaite : la plupart seront contraints à l'exil.

C'est par la défaite du PSY du Yémen du Sud que le Yémen va trouver son unité. Comme le développe la deuxième partie, elle semble aujourd'hui être assez bien consolidée.



- Le Yémen constitue une partie du plateau arabique incliné d'ouest en est. On distingue tout d'abord 3 zones géographiques parallèles à la mer Rouge :
  - la Tihama, bande côtière occidentale de moins de 50 km de largeur et de 450 km de long , plaine de nature aride et bordée de récifs coralliens.
  - une chaîne montagneuse large de 100 à 150 km, avec de hauts sommets, tel le djebel Hadur Nabi Chuayb qui culmine à 3.760 mètres.
  - les hauts plateaux allant jusqu'aux montagnes orientales, où se concentre l'essentiel de la population.

Les hauts plateaux s'abaissent alors progressivement vers l'est à hauteur de Marib. Ce sont les steppes, puis le désert, qui rejoignent le grand désert saoudien du Rub al-Khali. A l'est du Yémen, entre le désert et le Golfe d'Aden, le massif montagneux de l'Hadramaout atteint 2.200 mètres dans le Chukra. Il tombe sur le golfe d'Aden en laissant la place à d'étroites plaines sablonneuses.

- Le Yémen est le territoire le moins désertique de la péninsule arabique grâce aux moussons qui, deux fois par an, se déversent sur le pays. La saison humide court de mars à mai, puis de juillet à août. Les températures les plus élevées sont relevées entre juin et août. La zone de la Tihama est chaude et humide tout au long de l'année, avec 32°C possibles en hiver, et 40°C fréquemment en été. Les plateaux et montagnes sont plus tempérés et les hivers y sont froids. Il n'existe pas de cours d'eau permanents dans les régions montagneuses, mais de nombreuses rivières se forment pendant la saison des pluies, dans les vallées et les gorges, qui se jettent dans la mer ou vont se perdre dans les sables.

### 1.2.2 Ressources naturelles

Le sous-sol du Yémen contient du gaz naturel, du nickel, du fer, du cobalt et du zinc et d'importants gisements de cuivre. Mais ces ressources sont peu mises en valeur, car la plus grande partie de la république du Yémen reste encore géologiquement inexplorée. En revanche, les importants gisements de pétrole qui ont été découverts au milieu des années 1980 commencent à être exploités. Ils sont toutefois situés sur un territoire frontalier avec l'Arabie Saoudite, et pourraient donc constituer une source de tension entre

les deux pays, en dépit du traité de Djeddah signé en juin 2000, mais qui doit encore être confirmé par des mesures sur le terrain.

### 1.3 Géographie humaine : population et société.

#### 1.3.1 Démographie

- La capitale, Sanaa, est la ville la plus importante du pays avec 1.373.000 habitants. Les autres villes importantes sont Aden, ancienne capitale du Yémen du Sud avec 462.000 habitants, Ta'izz, Hodeïda et Al Moukallâ.
- La population yéménite croît à un taux de 3,5% par an. Elle atteint aujourd'hui (chiffres 2001) 17.676.000 habitants. Cette population est pour l'essentiel encore très rurale puisqu'elle représente en effet 74 % de la population. Les phénomènes d'exode rural n'ont pas encore pris de fortes proportions au Yémen. Le clan et la tribu sont les cellules traditionnelles de la société. Les habitants des montagnes et de la côte sud sont arabes. Les populations vivant dans la plaine côtière de la Tihamah sont d'origine arabe et africaine.
- La population yéménite est également très jeune puisque la moyenne d'âge est de 21 ans. L'âge médian est, lui, de 14 ans. L'espérance de vie est de 60 ans (58,3 ans pour les hommes et 62,1 ans pour les femmes). La mortalité infantile est élevée avec un taux de décès de 70 pour mille : en zone rurale, ce taux atteint les 74 ‰ contre 54 ‰ en zone urbaine.
- Emigration et immigration :
  - Un grand nombre de travailleurs yéménites ont émigré dans les autres pays de la péninsule arabique mais aussi à Djibouti, en Indonésie, au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Canada. L'expulsion durant la guerre du Golfe des 800.000 immigrés yéménites d'Arabie Saoudite a suscité de graves difficultés économiques. La reprise des relations entre l'Arabie Saoudite et le Yémen devrait permettre un nouveau mouvement d'émigration.
  - Une immigration existe également au Yémen. Dans le sud du pays sont ainsi installés des réfugiés somaliens ou comoriens.

### 1.3.2 Religion

Le Yémen fut l'un des premiers pays à se joindre, dès l'année 6 de l'Hégire (628 après Jésus-Christ), à la révolution musulmane. L'Islam yéménite est composé de deux courants religieux principaux : le zaydisme, issu du chiisme (45% de la population), très implanté dans le Nord et le centre du pays, et le chaféisme, issu du sunnisme (55% de la population), davantage implanté dans le Sud. La petite communauté des Ismaéliens chiites compte 75.000 membres. Des minorités hindouistes, chrétiennes (coptes) et juives vivent également dans le pays.

L'importance de la religion musulmane est clairement établie par la Constitution yéménite comme un fondement de l'Etat, ainsi qu'en témoignent les articles suivants :

Article 1 : « la République du Yémen est un État arabe, islamique, indépendant, souverain, un et indivisible. Le peuple yéménite fait partie intégrante de la Nation arabe et islamique. ».

Article 2 : « L'Islam est la religion de l'État ».

Article 3 : « La Chari'a islamique est la source de toutes les législations ».

### 1.3.3 Institutions politiques

- Le Yémen est la seule République de la péninsule arabique. La Constitution du Yémen a été adoptée par référendum du peuple en mai 1991, amendée le 29 septembre 1994 (séparation des pouvoirs, Parlement unicaméral, démocratie pluraliste) puis le 19 novembre 2000 par 276 des 284 députés présents (sur 301 sièges). Les derniers amendements constitutionnels ont également été approuvés par référendum en février 2001.
- Le régime yéménite est de type présidentiel. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour 7 ans. Le Président de la République est M. Ali Abdallâh Saleh<sup>2</sup>, chef de l'Etat (Yémen du Nord, puis Yémen) depuis 1978. Il nomme le Premier ministre. Celui-ci, désigné le 31 mars 2001, est M. Abdulqader Abdulrahman Bagammal, ancien ministre des Affaires étrangères.

---

<sup>2</sup> Le président Saleh est aujourd'hui Général.



Figure 1 Le président Ali Saleh

La lettre de la Constitution fait de l'Assemblée nationale la seule chambre du Parlement. Celle-ci est élue au suffrage universel direct (27 avril 1993 et 27 avril 1997) pour six ans. Le Président de l'Assemblée nationale est M. Cheikh Abdullah Bin Hussein Al-Ahmar, chef du parti de la réforme. Contrairement à d'autres Parlements du monde arabe, le Parlement yéménite, qui compte 301 membres, est une réelle enceinte de débats même si l'impact de ses décisions est parfois limité.

- À côté du Parlement, existe un Conseil Consultatif qui tend à devenir de plus en plus une seconde chambre. Ses membres sont désignés par le Président de la République. Ce Conseil compte, depuis la réforme constitutionnelle, 111 membres. Le Conseil Consultatif est présidé par M. Abdulaziz Abdulghani, ancien Premier ministre. L'élargissement des pouvoirs du Conseil Consultatif, dénommé aujourd'hui Conseil de la Choura<sup>3</sup>, revêt deux aspects majeurs :
  - son association, avec le Parlement, à la désignation des candidats à l'élection présidentielle.
  - son nouveau rôle joué en matière de ratification des traités et des accords de défense. Le conseil de la Choura a également un rôle de conseil auprès du Président de la République et sera certainement encore appelé à évoluer, conformément aux ambitions réformatrices du Président de la République.
- Le système politique yéménite est multipartite : les trois principaux partis sont le CPG, al-Islah et le PSY. Ils sont présentés en annexe.

---

<sup>3</sup> En arabe, Choura signifie concertation.

## **2 LES FONDEMENTS D'UNE REPUBLIQUE STABLE**

### **2.1 Une unité qui paraît assurée...**

L'unification yéménite, 12 ans après sa réalisation, bénéficie de la pleine reconnaissance internationale. Elle n'est plus contestée, en interne comme en externe, et jouit d'un soutien populaire important. Les institutions ont définitivement consolidé l'unité, le Président de la République apparaissant comme le garant majeur de celle-ci. La longévité de son pouvoir, le contrôle de l'armée, sa maîtrise des équilibres tribaux lui permettent d'être une véritable clef de voûte pour la République du Yémen.

L'unité yéménite reste néanmoins contrariée par l'expression de conflits tribaux. De plus, l'unité, faite par absorption du Sud par le Nord, soulève quelques difficultés en termes d'équilibres territoriaux. La persistance de forces tribales centrifuges ainsi qu'un déséquilibre Nord-Sud fortement prononcé, sans affaiblir le sentiment national, malmènent parfois l'unité du pays.

#### **2.1.1 Un processus parvenu à son terme**

Si l'unification du Yémen constituait une aspiration ancienne des deux Yémen et de leur peuple, le processus d'unification ne s'est pas réalisé sans conflit. L'achèvement du processus trouve paradoxalement sa source, non dans l'instauration d'un nouvel État, la République du Yémen, le 22 mai 1990 mais dans la victoire des partis du Nord contre les « sécessionnistes » du Sud à l'issue de la guerre civile de mai à juillet 1994.

Cette unité n'a plus aujourd'hui de véritables adversaires. Le Parti Socialiste Yéménite, après avoir boycotté les élections législatives d'avril 1997, n'en a pas moins marqué à nouveau sa complète adhésion au processus de démocratisation du pays. Les conflits entre les différents protagonistes de l'unification paraissent aujourd'hui apaisés, et preuve de l'apaisement d'un régime aujourd'hui suffisamment sûr de l'unité du pays, 17 journalistes sudistes exilés au Caire depuis la fin de la guerre civile de 1994 ont pu rentrer au Yémen. La résolution du contentieux territorial avec l'Arabie Saoudite devrait également permettre la cessation de campagnes de déstabilisation, imaginaires ou réelles, qui ont empoisonné pendant longtemps la vie politique yéménite.

## 2.1.2 La prise en compte du facteur tribal et du facteur régional

Le raffermissement de l'unité yéménite ne peut faire oublier la nécessaire prise en compte du facteur tribal et du facteur régional. Si ceux-ci sont davantage constitutifs de l'identité yéménite que source de déstabilisation, il n'empêche que certaines tribus, ou que certaines régions, ressentent parfois un vif mécontentement, pouvant aller jusqu'au conflit violent avec le pouvoir central.

### 2.1.2.1 Le facteur tribal

- Les tribus, cellules de base de la démocratie yéménite ou forces centrifuges ?

Le tribalisme est indissociable de l'identité yéménite<sup>4</sup>, et semble même s'être renforcé depuis l'unification, en tant que donnée de la vie politique yéménite, même s'il n'est pas toujours perceptible par l'observateur occidental. Ali Abdallah Saleh, alors Président de la République Arabe du Yémen, affirmait ainsi en 1986 que « l'État lui-même fait partie des tribus et le peuple yéménite est un groupement de tribus »<sup>5</sup>. Le système tribal double autant qu'il recoupe le système des partis.

Les tribus jouent un rôle utile de contre-pouvoir face à Sanaa : elles permettent ainsi l'autonomie de certains secteurs de la société face à l'État. Il n'empêche toutefois que certaines tribus - on a ainsi parfois parlé des Bakil, autre grande confédération tribale du Yémen du Nord - se sont senties mal représentées au sein du système politique yéménite.

De même, certaines petites tribus pauvres, aux environs de Marib par exemple, s'estiment mal dotées en équipements collectifs (écoles, dispensaires, routes, mais aussi récemment bureaux de votes...) par le gouvernement et manifestent leur mécontentement selon des modalités variées. L'une d'entre elles consiste en l'enlèvement d'étrangers, touristes, coopérants ou hommes d'affaires. Ces enlèvements d'étrangers ont longtemps été considérés comme une composante « folklorique » du Yémen par les voyageurs occidentaux.

La probabilité forte d'intervention armée des autorités yéménites pour la libération de l'otage accroît désormais les risques de blessure ou de mort dans ce genre d'enlèvement. La mort, le 11 juin 2000, d'un diplomate norvégien lors d'une fusillade

---

<sup>4</sup> Voir « L'Arabie du Sud, histoire et civilisation », tome 3, dir. Joseph Chelhod, ed. Maisonneuve et Larose.

<sup>5</sup> Voir « Tribalisme et démocratie au Yémen », de Paul Dresh, chroniques yéménites du CFEY, 1995.

entre ses ravisseurs et l'armée est là pour le rappeler. Le recours fréquent de certaines tribus à ces enlèvements peut pour une grande part expliquer la diminution du nombre de touristes visitant le Yémen.

- Le tribalisme, source d'insécurité intérieure

Les affrontements entre tribus ou entre le gouvernement et les tribus, à l'occasion de problèmes plus ou moins fréquents, plus ou moins profonds, ne prennent pas seulement la forme d'enlèvements mais aussi de conflits armés. Plus de 50 millions d'armes circulent dans le pays pour une population de 17 millions d'habitants ce qui explique le nombre de crimes de sang particulièrement important constaté chaque année, pour une grande part liée à un conflit tribal.

Les conflits avec certaines tribus, recherchant un meilleur partage des richesses, peuvent parfois entraîner des retards, voire des remises en cause de projets ayant un impact non négligeable sur le plan économique ou culturel (fouilles archéologiques, prospection pétrolière...). Le soutien extérieur à certaines tribus, aux confins du Grand Quart Vide (Rub al-Khali), a enfin mis à mal pendant longtemps la sécurité à la frontière Nord du Yémen.

Le gouvernement yéménite semble être à la recherche de solutions. Outre la sécurisation croissante du pays, à travers un renforcement de la présence policière et une pénétration croissante du pouvoir central liée au développement du réseau routier, les dernières réformes institutionnelles paraissent être de nature à mieux prendre en compte le facteur tribal. Le Conseil consultatif devrait ainsi permettre de mieux représenter les forces vives du pays. Quant aux aspirations des tribus sur leurs territoires, les premières élections locales de février 2001 constituent une amorce de leur prise en compte.

#### 2.1.2.2 Le facteur régional

Le déséquilibre entre Sud et Nord, dû sans doute pour une part à un héritage historique distinct, mais aussi pour une autre part aux séquelles de la guerre civile de 1994, ne semble pas se résorber. Aden ressemble par exemple à une ville en déclin, moins bien entretenue que Sanaa. Un mécontentement latent est ainsi observé dans le Sud, suscitant

parfois des manifestations violentes. Face à cette hostilité dans certaines régions du Sud vis à vis du pouvoir central, le développement régional pourrait apporter certaines réponses.

Si les perspectives du port d'Aden paraissent prometteuses, nul doute que l'émergence sur le plan politique, d'une démocratie locale, pourra faire jouer aux régions les moins développées un rôle plus actif dans le développement du Yémen.

## 2.2 Le chemin vers la démocratie...

Le Yémen est la seule République de la péninsule arabique, et une des rares Républiques du monde arabe à pratiquer le pluralisme politique. Si le processus démocratique n'est pas parvenu à son terme, s'il connaît des insuffisances et des limites, force est de constater qu'il a connu depuis dix ans peu de retours en arrière et qu'il a bénéficié des encouragements des institutions internationales.

Le Yémen, malgré l'illettrisme d'une grande part de sa population et ses difficultés économiques qui permettraient dans d'autres pays d'éviter la question de la démocratie, peut s'honorer d'un bilan plutôt satisfaisant au regard de ses onze années de vie démocratique. La Constitution a été adoptée et amendée par un référendum du peuple. Le Parlement constitue l'expression même du multipartisme yéménite.

Bien sûr, les limites de la démocratie sont tangibles : ainsi, sous l'influence du parti al-Islah, la Chari'a, de source principale de la législation, est devenue source unique de législation. On note également des limites liées à la difficile émergence d'une opposition et aux conditions matérielles dans lesquelles les partis yéménites exercent leur activité.

### 2.2.1 État de droit : la réalité yéménite

Si l'État de droit n'est pas un concept yéménite, il permet néanmoins de confronter, sur un certain nombre de points, la jeune démocratie yéménite aux démocraties occidentales. La liberté d'expression bénéficie au Yémen d'une certaine assise. La presse yéménite, malgré le fort taux d'analphabétisme, est ainsi très florissante depuis le début de l'unification et bénéficie d'une certaine autonomie par rapport au pouvoir. Dans les centaines de Maqial où les Yéménites se réunissent quotidiennement pour mâcher le qât se déploie un véritable débat intellectuel, non dépourvu de liberté de ton et de vigueur. Enfin, un mouvement associatif nombreux et varié manifeste également l'émergence d'une véritable société civile.

Sur le plan de la sécurité, le Yémen n'offre pas encore aujourd'hui toutes les garanties souhaitables. En ce qui concerne la sécurité juridique tout d'abord, les investisseurs étrangers se plaignent de la fragilité des contrats commerciaux et de la difficulté d'obtenir gain de cause devant les tribunaux en cas de contentieux. La sécurité des personnes est également très imparfaite : si la ville de Sanaa est bien moins dangereuse pour le promeneur que le centre-ville de n'importe quelle capitale occidentale, le nombre important de morts liés à des crimes de sang pose problème. S'ajoute à cela le problème du terrorisme islamiste, que l'on évoquera par la suite, et qui gêne considérablement le gouvernement yéménite dans ses relations internationales.

Enfin, toujours s'agissant de l'État de droit, le Yémen est un des États au monde qui applique le plus la peine de mort : un durcissement s'est même opéré depuis 1998. Les exécutions sont publiques et leur nombre peut être évalué à une centaine depuis juin 1998.

### 2.2.2 Les avancées récentes.

Deux articles de la Constitution sont tout particulièrement à remarquer, rares dans les pays de la région. :

- Article 4 : « le peuple est le détenteur et la source du pouvoir. Il l'exerce directement par la voie du référendum et des élections générales... »

- Article 5 : « le régime politique de la République repose sur le pluralisme politique et le multipartisme en vue de l'alternance pacifique au pouvoir. »

Néanmoins, au-delà de la situation du PSY, héritée de la guerre civile de 1994, se pose la question du financement public des partis politiques<sup>6</sup> et de leur égal accès aux médias. L'encouragement de la vie démocratique yéménite passera sans doute à terme, comme dans toute République, par la définition d'un meilleur statut du parti politique.

La nature, bicamérale ou pas, du Parlement fait également désormais question. Le Conseil Consultatif, évolue lentement et progressivement vers le statut d'une deuxième chambre. L'élargissement de ses pouvoirs et la volonté exprimée par les amendements constitutionnels de lui voir assurer une meilleure représentation des acteurs locaux vont en ce sens.

---

<sup>6</sup> Seuls les partis présents aux élections reçoivent une petite aide publique.

### 2.2.2.1 Une avancée majeure : la décentralisation

Depuis le printemps 2001, et les premières élections locales, la décentralisation prend naissance à travers les nouveaux conseils de districts et des gouvernorats. Ils pourront participer à la désignation d'une partie des exécutifs locaux, les responsables de districts restant désignés par le pouvoir.

### 2.2.2.2 Un progrès à encourager : la participation des femmes à la vie publique

Le Yémen est un des rares pays, sinon le seul pays de la péninsule arabique, à autoriser le vote des femmes. Si leur participation à la vie publique est cependant modeste, 31 sont membres des conseils locaux, deux sont députés, deux sont membres du Conseil Consultatif<sup>7</sup> et, depuis le dernier remaniement ministériel d'avril 2001, une est ministre<sup>8</sup>.

### 2.2.2.3 Des élections dont le déroulement s'améliore

Le peuple yéménite est régulièrement convoqué à des élections. Ces élections ont présenté certains défauts, que les autorités yéménites ont en général reconnus et qu'elles cherchent à corriger au fur et à mesure : problèmes logistiques, problèmes des emblèmes électoraux pour tenir compte de l'analphabétisme d'une grande part de la population, de l'édition des bulletins de vote, du contrôle des centres de vote. Le Yémen fait dès lors souvent appel à la coopération internationale en matière d'élections. L'Union Européenne, la France et l'Allemagne ont ainsi contribué à résoudre bon nombre de problèmes matériels pour permettre la bonne tenue de ces élections. Au-delà des difficultés matérielles, les scrutins de 1997, 1999 et 2001 se sont déroulés, tant durant la campagne électorale que le jour du vote, de manière contrastée. La comparaison des élections yéménites avec les autres scrutins du monde arabe a néanmoins suscité, à juste titre, les encouragements et les félicitations des pays occidentaux dont la France. Un rappel sur ces trois élections est présenté en annexe.

On retiendra néanmoins que le président Saleh a été réélu en 1999 avec plus de 96 % des suffrages et que les forces armées ont participé, par des votes multiples, aux fraudes constatées lors des élections locales de 2001 ; elles étaient en effet qualifiées de « forces électorales mobiles » ! La voie vers la démocratie n'est pas un long fleuve tranquille...

---

<sup>7</sup> Il s'agit d'une ancienne députée et d'une journaliste.

<sup>8</sup> Il s'agit de la ministre d'Etat pour les droits de l'Homme

#### 2.2.2.4 Un tabou : l'alternance

Si les élections provoquent d'indéniables ouvertures dans la vie politique yéménite, elles restent encore sous contrôle du Président de la République, du CPG et de l'armée, celle-ci se considérant comme le fer de lance de l'intérêt général, de la modernisation et de la stabilité intérieure. Dès lors, l'alternance à un très haut niveau ne paraît pas aujourd'hui d'actualité, Ali Abdallah Saleh jouissant au demeurant, semble-t-il, en l'absence de sondages, d'une très bonne côte de popularité.

### **3 LA DELICATE SITUATION ECONOMIQUE DU YEMEN**

Le Yémen, malgré une stabilité politique restaurée, n'est pas encore parvenu à entrer dans un cycle vertueux de croissance. Confronté à une très forte pauvreté et à une démographie galopante, le Yémen, seul PMA du monde arabe, est entré dans une phase de réformes économiques structurelles avec l'aide des institutions internationales. L'assainissement de la situation économique lui permettra de réfléchir à une meilleure exploitation de ses ressources et à une maîtrise de sa démographie, les grands projets de développement (gaz liquide, port d'Aden) apparaissant comme des projets de dernier recours.

#### 3.1 Une économie fragile

##### 3.1.1 Le seul pays moins avancé du monde arabe.

Avec un PIB par habitant compris, selon les sources entre 350\$ et 450\$<sup>9</sup> par habitant, le Yémen est un des 25 pays les plus pauvres de la planète.

##### 3.1.1.1 Les indicateurs

S'il est difficile de disposer d'indicateurs économiques et sociaux fiables sur le Yémen, l'ensemble des chiffres disponibles tant au niveau des ministères yéménites que des ONG concorde pour mettre en évidence une pauvreté préoccupante.

- Pauvreté : cette pauvreté touche dans les mêmes proportions les villes et les campagnes et concerne plus de 35% de la population (voir en annexe). Elle a été avivée par le durcissement du marché du travail lié au retour des émigrés d'Arabie Saoudite et par une forte inflation. Le taux de chômage atteint aujourd'hui les 30%.
- Eau et santé : l'État yéménite peine à garantir à l'ensemble de la population un accès aux services publics de base que sont la santé et l'assainissement. Les dispositifs de santé publique sont encore peu développés et l'absence d'assainissement pose de

---

<sup>9</sup> Il est sans doute plus élevé, si l'on considère l'économie informelle (contrebande, qât,...), comme dans beaucoup de pays en voie de développement.

véritables problèmes pour garantir l'hygiène tant dans les villes que dans les campagnes.

- Alphabétisation : la fois source et conséquence du sous-développement, le taux d'alphabétisation de la population est préoccupant au Yémen, d'autant qu'il se double d'une forte inégalité entre hommes et femmes (69% contre 34%, en 1998).
- Mortalité : enfin, le Yémen se caractérise par une mortalité assez forte qui atteint les 70‰.

### 3.1.1.2 Les freins au développement

Si l'instabilité chronique du pays, au Nord dans les années 60 et 70, au Sud dans les années 80, et dans le Yémen réunifié de l'année 1994, a indéniablement contribué à l'absence de décollage économique, d'autres facteurs, structurels, une fois la stabilité revenue, peuvent expliquer l'impossibilité qu'a le Yémen d'entrer dans une logique de croissance à la hauteur des besoins de la population.

- Une évolution démographique préoccupante : le taux de croissance démographique est aujourd'hui de 3,5% par an. Ce taux très élevé, même en terre d'Islam, s'explique par une absence de régulation des naissances. Sur le plan politique, certains partis, comme al-Islah, y paraissent fermement opposés. Dès lors, le Yémen se prévoit une population de 50 millions de personnes à échéance de 2031. Mais des efforts pour diminuer les naissances sont indispensables, afin d'éviter de voir le PIB croître moins vite que la population, ce qui est un risque majeur.
- Le rôle ambivalent du qât dans la société et l'économie yéménite :

Le qât, « plante philosophique », « euphorisant, semi-stupéfiant, drogue », plante arbustive peu connue en Occident, joue un rôle majeur dans la société et dans l'économie yéménite. Elle est aujourd'hui la principale du pays puisqu'elle couvrirait plus de 30% des terres arables soit environ 100.000 hectares, utiliserait 85% de l'eau d'irrigation et 70% des pesticides vendus au Yémen. Le secteur du qât occuperait 200.000 personnes, soit 15% de la population active. Les surfaces cultivées auraient doublé depuis 1970, au détriment des céréales pour l'essentiel. La production annuelle de qât serait passée de 35 millions à 690 millions de bottes entre 1970 et 1997<sup>10</sup>. Une

---

<sup>10</sup> Ces chiffres ne tiennent vraisemblablement pas compte de l'autoconsommation paysanne.

grande partie de la population cède à la mastication du qât presque tous les jours. Le qât représenterait entre 18% et 30% des dépenses de consommation des ménages.

Le qât joue pour le développement du Yémen un rôle ambivalent, mais plutôt pénalisant : est-il vraiment un vecteur de cohésion sociale, pivot des distractions et des événements privés ? Source importante de revenus de la paysannerie yéménite, il pourrait être un frein à l'exode rural, les cultures alternatives peinant à s'imposer, car beaucoup moins rentables que le qât. Néanmoins, le qât constitue un des freins majeurs au développement yéménite, et constitue à ce titre un vrai fléau social : dépendance alimentaire du pays (cultures vivrières insuffisantes), paralysie des activités, budgets des ménages mal orientés, santé publique déficiente (consommation de pesticides)

Les efforts pour lutter contre le qât sont aujourd'hui mesurés, malgré le lancement d'une « campagne anti-qât » par plusieurs associations, annoncée par le Président de la République, Ali Abdallah Saleh, qui a déclaré s'abstenir lui-même. Et les mesures prises jusqu'à présent sont pour l'essentiel encore symboliques, même si l'organisation d'une conférence nationale est attendue dans le courant d'avril 2002.

- Le problème de l'eau : depuis 1970, le Yémen doit faire face à une crise d'approvisionnement aiguë dans le domaine de l'eau. Certaines analyses font état d'un épuisement des ressources en eau de Sanaa dans les douze ans. La prise de conscience du problème est relativement récente tant le Yémen vit dans la mémoire de civilisations florissantes qui avaient construit une part de leur prospérité sur des systèmes sophistiqués de collecte et de répartition de l'eau (grand barrage de Marib, citernes d'Aden...). Pour diverses raisons (pertes énormes sur le réseau, rivières temporaires, démographie et culture du qât), la pénurie guette. La privatisation du secteur de l'eau, par affermage ou concession, qui apparaît comme une des solutions possibles, se heurte pour le moment à des considérations religieuses (l'eau, don de Dieu, n'est pas monnayable).
- L'absence de classes moyennes : Le Yémen est une société inégalitaire : il existe quelques très grosses fortunes tandis qu'une partie croissante de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La classe moyenne est quasiment inexistante, d'où la présence d'une main d'œuvre certes abondante, mobile et bon marché, mais peu

qualifiée, et par conséquent d'une consommation intérieure peu dynamique, consacrée au minimum indispensable.

### 3.1.2 Exploitation limitée des ressources économiques

Le Yémen ne manque pas de ressources : pétrole, pêche, tourisme sont des secteurs fragiles, prometteurs, mais dans lesquels les investissements sont encore limités. Le second revenu du Yémen après le pétrole est ainsi constitué par les transferts de ses travailleurs émigrés.

#### 3.1.2.1 Pétrole, une manne vitale

- Les exportations de pétrole constituent la principale ressource du Yémen : elles représentent plus de 90% de ses recettes d'exportations. Les réserves pétrolières prouvées du Yémen sont estimées à 4,6 milliards de barils<sup>11</sup> dont 1,7 milliard sont aujourd'hui exploitables. Cinq sociétés exploitent les principaux champs (Canadian Oxy, Yemen Hunt, Jannah Hunt, Total Yemen et Nimir ). La production s'élevait en 2000 à 440.000 barils /jour. Cette production pourrait s'accroître à l'avenir, selon les possibilités des différents champs, ainsi qu'à la suite de l'accord frontalier avec l'Arabie Saoudite.
- Si le pétrole constitue une ressource précieuse pour le Yémen, il ne prendra toutefois pas la forme d'une rente comme dans beaucoup d'autres États de la péninsule arabique.

#### 3.1.2.2 Agriculture et pêche, des ressources traditionnelles

- Une agriculture ancienne aux progrès limités : Le Yémen est indéniablement la partie la plus fertile de la péninsule arabique. L'agriculture et l'élevage représentent 23% du PIB et occupent 50% de la population active, mais le secteur est peu moderne, et fondé sur de très petites exploitations tournées vers l'autosubsistance. Sans remise en cause de la priorité accordée au qât, sans un investissement fort de l'État yéménite et de la coopération internationale en faveur de cultures alternatives comme le café, compte tenu de la localisation de nombreuses parcelles, cultivées en montagne, les perspectives d'augmentation de la production agricole sont aujourd'hui relativement limitées.

---

<sup>11</sup> Pour comparaison, l'Arabie saoudite dispose de réserves estimées à 260 milliards de barils.

- La pêche, un secteur prometteur encore peu développé : La République du Yémen compte 2.250 km de côtes. La combinaison de ces étendues côtières et de la richesse halieutique des eaux territoriales peut créer une forte dynamique économique. Les produits de la mer se situent aujourd'hui au quatrième ou au cinquième rang des productions yéménites. Le Yémen compte une vingtaine de ports de pêche dont les plus importants sont Aden, Mukalla et Shihr sur l'Océan Indien, et Hodeidah et Mokha sur la Mer Rouge. Le Yémen exporte plus de 25 espèces de poissons et crustacés de l'Océan Indien et crevettes de la Mer Rouge, principalement vers l'Union Européenne (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas), le Japon et la Corée du Sud, et un peu vers les États-Unis, l'Asie du Sud-Est et le Moyen-Orient.

Mais la pêche yéménite reste artisanale, dangereuse et mal considérée. Et l'insuffisance d'usines de transformation comme le mauvais respect des standards occidentaux d'hygiène empêche encore le secteur de la pêche de se développer.

### 3.1.2.3 Le tourisme, une ressource fragile

- Le Yémen recèle un potentiel touristique considérable. Culture, patrimoine, tradition, chaleur de la population possèdent pour le voyageur un charme irrésistible. Malheureusement, il n'offre pas de perspectives en matière de tourisme de masse. Mais ses richesses peuvent engendrer un tourisme culturel, un tourisme de plongée, un tourisme « vert » qui peuvent être vecteurs de développement durables. Les voyageurs occidentaux ne s'y sont pas trompés et le nombre de voyages au Yémen a constamment augmenté dans la deuxième moitié des années 90, pour atteindre un peu de 100000 touristes.
- Le nombre de visiteurs avait augmenté de 20% en 1998. Le rapt meurtrier d'Abyane a porté un coup au développement du tourisme au Yémen. Si les enlèvements étaient fréquents auparavant, ils n'avaient jamais entraîné mort d'homme. Le rapt d'Abyane a été suivi quelques mois après d'un autre enlèvement malheureux<sup>12</sup>, de l'attentat contre l'USS Cole, qui ont remis en cause le développement touristique yéménite. Les touristes recommencent en 2001 à venir en nombre au Yémen mais la question de la sécurité continue de décourager de nombreux candidats au voyage. Les ministères des affaires étrangères britanniques et américains dissuadent d'ailleurs leurs ressortissants de se rendre en vacances au Yémen ( voir les chiffres d'enlèvements en annexe ).

---

<sup>12</sup> Celui d'un diplomate norvégien, tué le 11 mai 2000, suite à l'affrontement de l'armée et de ses ravisseurs.

- Cette image du Yémen, fautive pour l'essentiel, empêche également les investissements dans le domaine hôtelier. Le Yémen mettra sans doute quelques années à attirer de nouveau les voyageurs en nombre, en absence d'une communication spécifique à leur intention<sup>13</sup>.

### 3.2 Un besoin de réformes économiques et de grands projets.

#### 3.2.1 Les réformes économiques.

Le Yémen mène avec le soutien du FMI et de la Banque Mondiale des réformes structurelles dont les premiers résultats, fragiles, sont encourageants. Une croissance importante est par ailleurs attendue de la réalisation de deux grands projets : le développement de la zone franche d'Aden et l'exploitation des gisements gaziers du Yémen. Si ces investissements, dont le second reste encore en suspens, devaient être réalisés, ils pourraient de manière significative contribuer à la croissance yéménite. Ils ne pourront à eux seuls assurer le développement du Yémen. Ces projets ne constituent ainsi pas un dernier recours mais sont partie intégrante d'une politique globale de croissance et de développement.

##### 3.2.1.1 Des réformes appuyées par les institutions internationales

- Les autorités yéménites ont engagé en 1995 avec le soutien des institutions internationales un ambitieux programme d'ajustement structurel. Les premières mesures ont porté sur la libéralisation du commerce extérieur et la suppression totale des subventions<sup>14</sup>, effective depuis la fin de 1999. D'autres mesures doivent suivre, comme la restructuration du secteur public, le renforcement du secteur bancaire, une application réelle et saine du système juridique et enfin la mise en place d'une véritable réforme fiscale indispensable au financement des dépenses d'infrastructures, notamment dans le secteur de l'eau. Le cadre juridique des investissements étrangers, fixé par une loi de 1991, amendée à plusieurs reprises, a été conçu pour encourager les investisseurs.

---

<sup>13</sup> Voir l'article de France Soir « Ces pays à éviter. Pour vos vacances, gare au terrorisme touristique », du mardi 19 juin 2001, qui cite plusieurs fois le Yémen.

<sup>14</sup> Source éventuelle de corruption

- L'aide que le FMI apporte aux réformes des autorités yéménites s'élevait au premier novembre 1999 à 239 millions de \$ sous forme d'un programme d'ajustement structurel. La Banque Mondiale a, elle, engagé, pour 2000-2002, 510 millions de \$ dans une optique basse et 695 millions de \$ dans une optique haute (soit 250 millions en 2000, 220 en 2001 et 225 en 2002). L'aide de la Banque Mondiale n'est pas garantie et dépendra des progrès des réformes économiques.

### 3.2.1.2 Des résultats encourageants mais fragiles.

- En dépit de la dégradation brutale de la situation économique en 1998, liée la chute des cours du pétrole, les autorités yéménites ont su garder le cap des réformes. Leurs résultats, en 1999 et 2000, paraissent encourageants, même si une part de la croissance (5,3% en 1999) peut être imputée à l'embellie pétrolière. Le Yémen connaît aujourd'hui une diminution sensible du taux d'inflation, une stabilisation de son taux de change et une amélioration de sa balance commerciale :
  - Inflation : les efforts pour maîtriser l'inflation ont indéniablement porté leurs fruits, l'inflation ayant été divisée par 20 en 6 ans (+2,8% en 2000).
  - Taux de change : la parité du rial yéménite par rapport au \$ qui s'était fortement affaiblie jusqu'en 1996, a été stabilisée en 1997 et 1998 avant de connaître une rechute au début de l'année 1999, est aujourd'hui enrayée.
  - Commerce extérieur : après les bons résultats de 1995 à 1997, un choc conjoncturel, dû à la diminution du prix du baril et la contraction des ressources pétrolière, a entraîné un solde négatif de la balance commerciale en 1998. Une reprise se fait nettement sentir depuis 1999 (voir en annexe)
- Le Yémen trouve ses marchés d'exportation principalement en Asie (90% de parts de marché). Les quatre principaux clients du Yémen sont la Chine, la Thaïlande, la Corée du Sud et Singapour<sup>15</sup>.
- Les trois grandes zones d'importation sont les pays arabes en progression régulière, les pays asiatiques en légère diminution, et les pays de l'Union Européenne en diminution sensible depuis 1997. Les biens alimentaires constituent le premier poste d'importation du Yémen.

<sup>15</sup> La France est 19<sup>ème</sup>. Elle était 14<sup>ème</sup> en 1998, et 8<sup>ème</sup> en 1997.

### 3.2.2 Les grands projets

Les projets de développement du port d'Aden et d'exploitation du gaz liquide tiennent au cœur de des dirigeants yéménites. Ces projets à fort potentiel constituent un véritable espoir pour l'ensemble des acteurs politiques et économiques. Pour autant, la faisabilité de ces projets est encore incertaine et leur importance ne doit pas être surestimée, au regard des réformes structurelles menées par le gouvernement.

#### 3.2.2.1 Le développement du port d'Aden

- Les projets en cours visent à redonner au port d'Aden son rayonnement dans l'Océan Indien et à lui faire jouer un rôle d'entraînement pour une partie du pays. Ils portent sur le développement d'un terminal conteneurs et la création d'une zone franche.
- En mesure de desservir la Péninsule arabique ainsi que l'Afrique de l'Est et du Sud, le Terminal Conteneurs d'Aden fut un succès pour sa première année d'exploitation et dispose d'une bonne prévision pour les années à venir. La Zone Franche d'Aden (AFZ) recueille, elle, en revanche, un certain scepticisme. Aujourd'hui très désorganisée, elle n'a attiré qu'un faible nombre d'entreprises.
- Le développement du port d'Aden, qu'il est possible d'approfondir, devra en tout état de cause faire face à la concurrence des autres ports de la région, notamment du nouveau Terminal Conteneurs de Salalah dans le sultanat d'Oman.

#### 3.2.2.2 L'exploitation du gaz naturel liquéfié

- Le Yémen possède des réserves prouvées de gaz naturel de 14 trillions de pieds cubes situées principalement sur les champs de Marib et de Jannah. L'exploitation de ces réserves constitue une opportunité majeure pour l'industrie yéménite et les autorités ont lancé un grand projet intitulé « Yemen LNG » qui devrait permettre d'exploiter plus de 10.000 km<sup>2</sup> de champs pour une production annuelle de gaz naturel liquide de 5,3 millions de tonnes pendant une période de 25 ans. Le gouvernement yéménite a retenu

la société française Total comme chef de file du consortium international<sup>16</sup> chargé d'exploiter les gisements de gaz naturel de Marib.

- L'exploitation du gaz naturel devrait occasionner 500 emplois et des exportations à hauteur de 700 millions de dollars par an, dont 15% seront attribués à l'État yéménite et 85% devraient dans les premières années amortir les frais engagés.
- Le projet bute encore aujourd'hui sur le montant des investissements à réaliser, plus de 2,6 milliards de \$, et sur la difficulté de s'assurer des débouchés, en raison principalement d'une forte concurrence de l'Iran et des Émirats Arabes Unis, notamment sur le marché du gaz naturel. S'ajoutent à ces facteurs économiques les problèmes d'insécurité récurrents autour de Marib.
- Après quelques années difficiles, le projet a été « remobilisé » par le lancement début juin 2000 des appels d'offres pour la réalisation des infrastructures du projet. Des «heads of agreements» pour l'achat du gaz yéménite ont été signés en mars 2001 avec l'Inde : elles constituent un premier pas encourageant, même si le début de la production ne pourra intervenir au mieux avant 2004/2005. Le Yémen semble attendre beaucoup de la France sur ce projet.

---

<sup>16</sup> Total (Fr.) 36%, Yemen Gas Co (Yémen) 21%, Yemen Hunt (USA) 15%, Exxon (USA) 14,5%, SK Corporations (Corée du Sud) 8,5%, Hyundai (Corée du Sud) 5%.

## **4 CONSOLIDER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Compte tenu de l'acuité des problèmes économiques et sociaux, des efforts réalisés par le pouvoir yéménite en faveur d'une « bonne gouvernance », il paraît étonnant que la coopération internationale ne se mobilise pas davantage en faveur du seul PMA du monde arabe et donc du plus pauvre des pays arabes. Le nombre d'ONG étrangères présentes au Yémen paraît ainsi étonnamment faibles.

Ne serait-ce qu'en raison de la position géostratégique et de la proximité avec Djibouti, la France, elle, n'a que des intérêt à accroître sa coopération avec le Yémen. Cette coopération devrait être diversifiée, non exclusivement tournée vers la francophonie, mais consacrée aussi aux aspects économiques et à la formation professionnelle.

### 4.1 Le besoin d'une coopération internationale diversifiée

La coopération internationale est très demandée par les autorités yéménites. Elle est d'abord une coopération multilatérale avant d'être une coopération bilatérale. 70 % des engagements proviennent de sources multilatérales et 30 % de sources bilatérales, pour un total au premier novembre 1999 de 1,333 milliards de \$.

#### 4.1.1 La prépondérance de la coopération multilatérale

Outre la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International, les deux principaux bailleurs de fonds dont l'aide porte principalement sur l'ajustement des politiques économiques, la réforme de l'État et les services publics, d'autres donateurs multilatéraux s'attachent à la résorption de la pauvreté, au développement du système de santé et de l'agriculture et à l'adduction d'eau.

##### 4.1.1.1 Principales institutions internationales

- Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social

Les engagements du Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social s'élevaient au premier novembre 1999 à 192 millions de \$ consacrés essentiellement aux secteurs de l'adduction d'eau, au traitement des eaux usées, aux infrastructures, à l'agriculture et à la pêche, ainsi qu'aux services sociaux.

- Union Européenne

Depuis 1978, date du début de l'aide européenne au Yémen, plus de 127 millions de \$ ont été consacrés à des projets économiques et de développement. Les engagements actuels de l'Union européenne au Yémen s'élèvent à 90 millions de \$ et visent à accompagner les actions du FMI et de la Banque Mondiale en essayant d'en atténuer l'impact social. Elle se tourne ainsi vers la lutte contre la pauvreté, le développement des ressources humaines et le renforcement des services sociaux.

- Nations Unies

Toutes les agences des Nations Unies sont présentes au Yémen. Le PNUD joue un rôle prééminent parmi toutes ces agences. Il emploie 44 personnes au Yémen. Depuis 1972, date du début de l'aide du PNUD au Yémen, 216 millions de \$ ont été affectés à des projets de développement. Pour la période 1997-2001, l'aide du PNUD devrait s'élever à 77,2 millions de \$ :

Engagements annuels du PNUD (en millions de \$)

1997	1998	1999	2000	2001
11,5	24,8	20,6	13,8	8,2

Les projets, gérés en tout ou partie par le PNUD, sont variés. Ils concernent pour l'essentiel la lutte contre la pauvreté, la gestion des ressources en eau et à la gestion de l'environnement.

- Fonds international pour le développement agricole

Les engagements du fonds international pour le développement agricole pour le Yémen s'élevaient au premier novembre 1999 à 39 millions de dollars.

- Organisation des Pays Exportateurs de pétrole

L'OPEP consacre ses efforts principalement à l'éducation, à l'adduction d'eau et au traitement des eaux usées pour des engagements s'élevant à 40 millions de \$.

#### 4.1.1.2 Des ONG étrangères encore trop peu présentes

Sans doute pour des raisons historiques liées à la relative fermeture du pays jusqu'à la réunification, les ONG étrangères sont peu présentes au Yémen. Les ONG nationales sont, elles, fort nombreuses. On en compte aujourd'hui 2000 dont une grande proportion n'existe que sur le papier ou comme dispositif de collecte de fonds sans réelle action sur le terrain.

Les ONG étrangères sont au nombre de 35, européennes pour la plupart. Leur travail est essentiellement axé sur le développement économique, sanitaire, social et culturel.

Les trois ONG françaises présentes sur le terrain sont MSF, Triangle et DIA. MSF supervise un important projet de développement et de gestion de la santé à Aden. Triangle, association présente depuis 1997 au Yémen mène différents projets dans le domaine de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement. Elle est également partenaire du HCR pour l'aide aux réfugiés. DIA participe depuis 1999 au développement sanitaire et éducatif notamment à Taëz.

#### 4.1.2 Une coopération bilatérale limitée à un petit nombre de pays

Les principaux donateurs bilatéraux sont des pays membres de l'Union Européenne. Au regard de l'aide apporté par certains pays européens, l'aide de la France apparaît modeste, d'autant qu'elle est en très fort recul depuis la fin des protocoles financiers en 1996.

##### 4.1.2.1 Les principaux donateurs

- Allemagne : elle est le premier pays contributeur au Yémen, alors même qu'elle n'occupe que le 11<sup>e</sup> rang des fournisseurs du Yémen, avec 2,9% de parts de marché en 1999. Elle investit en priorité dans l'eau, et, dans des proportions moins fortes, dans l'éducation, l'agriculture et la pêche. Son aide s'élève à environ 30 millions de \$ par an.
- Pays-Bas : ils apportent également une aide annuelle de presque 30 millions de \$ répartie entre les secteurs de la santé, l'éducation et l'eau.
- Japon : il contribue, à hauteur de 28 millions de \$ par an à des secteurs d'intervention essentiellement horizontaux : programme d'ajustement structurel, agriculture, santé...

- Espagne : elle est devenue un contributeur important depuis 1999, avec un don global de 32 millions de \$ dans le domaine de l'électricité.
- Etats-Unis : ils figurent aujourd'hui parmi les grands donateurs bilatéraux avec une aide alimentaire correspondant à 13,5 millions de \$ en 1999 et 30 millions de \$ en 2000.

#### 4.1.2.2 Une aide actuelle de la France des plus réduites

La France ne peut plus guère figurer parmi la liste des grands donateurs bilatéraux du Yémen. Sa contribution annuelle est limitée : elle s'élève à 12 millions de francs. Elle se consacre pour la majeure partie à l'aide alimentaire et pour une fraction plus faible à la coopération culturelle et technique.

### 4.2 La place de la France dans la coopération

#### 4.2.1 Exploiter les bonnes relations et la situation géostratégique du Yémen

##### 4.2.1.1 Des relations politiques cordiales à concrétiser sur le plan économique

Les relations politiques franco-yéménites ont quelques acquis à exploiter :

- Le soutien au processus de réunification a été constant et ferme de la part des autorités françaises, tant en 1990 qu'en 1994. Les autorités yéménites sont ainsi encore reconnaissantes à la France de ses positions durant la guerre civile et la considèrent comme leur principal soutien politique à l'échelle internationale.
- La médiation française, par le biais de l'Ambassadeur Guttman<sup>17</sup>, dans le contentieux des îles Hanish entre le Yémen et l'Erythrée a directement contribué au règlement pacifique du conflit.
- Le Yémen et la France ont des positions voisines sur les questions régionales (Iraq, Iran...). Le Yémen respecte l'indépendance de la diplomatie française sur ces questions et approuve la politique française dans la région.
- La fréquence des rencontres entre les deux chefs d'État depuis 1995. Le Président Ali Abdallah Saleh est très attaché à son déplacement annuel à Paris, en visite de travail ou en visite officielle.

Cependant, il y a peu de visites de haut niveau au Yémen de la part de la France (février 1998 : M.Pierret, secrétaire d'État à l'Industrie / 2001 : le secrétaire général du Quai d'Orsay, puis M.Josselin, ministre délégué chargé de la coopération).

---

<sup>17</sup> Ancien président de l'Institut Français du Pétrole.

De plus, les répercussions sur le plan économique sont faibles. Malgré l'obtention de grands contrats (Airbus, Total, Thomson-CSF), preuve de la très bonne disposition des autorités yéménites à l'égard de la France, les entreprises françaises sont encore peu présentes au Yémen. : Total/Ipedex, BNP/Paribas, Alcatel et la Compagnie Générale de Géophysique sont les principales.

Il paraît également étonnant, compte tenu toujours de l'excellence des relations politiques entre la France et le Yémen, que la coopération entre les deux pays ne soit pas davantage développée.

#### 4.2.1.2 Aider le Yémen : un intérêt géostratégique pour la France

Le Yémen occupe en effet une position géostratégique forte. C'est un pays charnière, qui, si le port d'Aden se développe, pourrait jouer un rôle majeur dans le trafic maritime entre Canal de Suez / Mer Rouge d'une part, Afrique, Golfe Persique et Océan Indien d'autre part.

La proximité de Djibouti, où la présence de la France est forte et les ressortissants yéménites nombreux, milite pour une intégration régionale de la coopération française et la prise en compte de son environnement le plus proche. La coopération franco-yéménite paraît ainsi complémentaire de la présence française à Djibouti.

Enfin, le Yémen est le seul pays de la péninsule arabique qui n'avait pas fait, avant le 11 septembre 2001, de ses relations avec les États-Unis la clef de voûte de sa diplomatie. Une présence française croissante au Yémen pourrait favoriser ainsi un rééquilibrage des influences occidentales dans la région, sachant que les Britanniques conservent de fortes relations avec bien des pays du Golfe.

#### 4.2.2 Dépasser la coopération actuelle

Il paraît dès lors indispensable de dépasser la coopération actuelle, non pour la remettre en cause mais pour lui donner davantage de moyens et développer de nouvelles pistes d'actions.

##### 4.2.2.1 Les limites de la coopération actuelle

- Des montants limités

L'aide de la France est en net recul depuis l'interruption en 1996 d'une longue série de protocoles financiers en faveur du Yémen (937 millions de Francs entre 1977 et 1996). Les montants financiers engagés sont aujourd'hui particulièrement modestes,

puisque en 2001 ils n'étaient que de 7, 21 millions de francs. S'ajoutent à ces crédits les fonds de contrepartie générés par la vente de l'aide alimentaire française. Ils sont destinés à financer des projets agricoles, axés sur la sécurité alimentaire, ainsi qu'à appuyer les secteurs de l'irrigation et de la pêche.

La dernière commission mixte franco-yéménite de novembre 1999, cadre de référence de l'action française de coopération à moyen terme, a mis l'accent sur la traditionnelle coopération culturelle et linguistique mais aussi sur l'aide au développement de l'État de droit.

L'aide au développement française reste malheureusement bien en deçà de l'aide octroyée par d'autres pays européens comme l'Allemagne, Les Pays-Bas et l'Espagne, même si la France contribue à hauteur de 20% aux crédits de l'Union Européenne mis à disposition du Yémen.

- Une trop traditionnelle priorité à la francophonie

L'aide française a une spécificité qui la distingue encore des autres actions de coopération étrangères en ce qu'elle met l'accent sur l'éducation et la coopération linguistique. Si cette action ne répond pas à toutes les attentes des autorités yéménites, elle permet d'investir un champ évidemment ignoré des autres pays occidentaux.

Elle pose néanmoins question dans un pays où la francophonie est largement inexistante et où le taux d'analphabétisme est aussi élevé. De plus, l'enseignement du français absorbe une part importante des crédits affectés à la coopération et mobilise l'essentiel des bourses et du personnel dont dispose le poste de coopération à Sanaa.

Le contexte est certes favorable à un essor de la coopération culturelle française à Aden d'autant que le British Council a dû cesser ses activités d'enseignement ; néanmoins, il est permis de s'interroger sur la réelle efficacité d'un tel dispositif quand on recherche à s'implanter durablement.

- Des actions intéressantes mais qu'il faut approfondir

La France mène par ailleurs d'autres actions qui n'ont peut-être pas pu encore bénéficier de crédits suffisants en raison de la priorité accordée à la coopération linguistique. Une diversification de la coopération française paraît aujourd'hui indispensable, notamment dans les domaines de la coopération scientifique et de recherche, de la coopération agricole, de la coopération institutionnelle, et de la coopération multimédia.

- Cas particulier de la coopération de sécurité et de défense

Cette coopération a été longtemps gelée compte tenu de la priorité accordée à la coopération militaire avec l'Arabie Saoudite. La visite du Général Kelche, chef d'État-major des Armées, à Sanaa en octobre 1999 a permis d'engager une coopération décentralisée à partir des forces françaises stationnées à Djibouti et des forces maritimes dans l'Océan Indien. Les projets de la France visent à conforter la sécurité intérieure et sont soucieux de ne représenter en aucun cas une source de modification de l'équilibre régional. En matière de sécurité, les besoins du Yémen sont également réels. La cession gracieuse d'un laboratoire de police scientifique en 1999 et la mise en place de stages de courte durée au profit d'officiers de police yéménites ont traduit le début d'une coopération qui mériterait d'être poursuivie.

Cependant, depuis le 11 septembre 2001, le Yémen est, lui, soucieux d'apparaître aux yeux des Etats-Unis comme un partenaire plutôt que comme une cible potentielle. Il se plie donc aux initiatives américaines de lutte contre l'extrémisme islamiste dans la région. En mars 2002, une centaine de conseillers militaires américains sont arrivés à Aden, avec comme objectif de former environ 2000 soldats yéménites à la lutte anti-terroriste. Cet affichage signe peut-être le début de la mainmise américaine sur l'appareil de sécurité yéménite. A tout le moins, cela ne joue pas en faveur des projets encore trop timides de la France.

#### 4.2.2.2 Les instruments financiers de la coopération : ZSP et Coface

Le potentiel de coopération que recèlent les relations franco-yéménites semble bien réel. Il paraît intéressant de doter cette coopération des instruments financiers indispensables à son succès, de renforcer les complémentarités avec les coopérations menées dans des pays proches et de diversifier les projets en vue d'un meilleur développement du Yémen.

- La Zone de Solidarité Prioritaire

En février 2002, le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement a intégré le Yémen dans la Zone de Solidarité Prioritaire, groupe de pays jouissant d'une aide particulière de la France. Cette régularisation était espérée, le Yémen étant un des rares PMA à la situation politique stable à ne pas en bénéficier. Il était d'ailleurs déjà classé dans les pays à favoriser par d'autres européens comme l'Allemagne et les Pays-Bas. Cette décision permet de retrouver un peu de cohérence régionale dans l'aide au développement français. En effet, le Yémen entretient des

relations anciennes et étroites avec la Corne de l'Afrique, Éthiopie, Érythrée et surtout Djibouti, tous trois classés en zone de solidarité prioritaire ; cette cohérence régionale, à l'échelle de la ZSP, paraissait d'autant plus souhaitable que le Yémen ne fait pas partie du conseil de coopération du Golfe et n'est pas éligible au programme de la commission européenne MEDA. Enfin, il faut encore rappeler la position géostratégique importante du Yémen, entre Péninsule arabique et Corne de l'Afrique, entre mer Rouge et océan Indien.

- La COFACE

L'absence de garantie, autre qu'à court terme, accordée par la COFACE aux investissements réalisés au Yémen n'est pas de nature à renforcer la présence économique française au Yémen. Cette absence de garantie est due à un contentieux ancien d'environ 40 millions de dollars. La COFACE lie la reprise de ses garanties sur le Yémen à la résolution de ce contentieux alors même qu'elle n'a semble-t-il pas soumis son différend à la justice ou à une instance d'arbitrage. Parallèlement, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Allemagne offrent, eux, une couverture à moyen et long termes de ce pays. La nécessité pour la France de s'offrir des moyens équivalents est pratiquement un pré-requis.

#### 4.2.2.3 Une idée : l'intégration du Yémen dans une zone de coopération régionale

Alors que Djibouti, et pour une moindre part l'Érythrée, bénéficient d'une aide importante de la part de la France, il paraît souhaitable de renforcer les complémentarités et les solidarités régionales. Le « détournement » d'experts français venus à Djibouti pourrait constituer un bénéfice important pour le Yémen, comme la mise en place d'un travail commun entre les différents centres de coopération de part et d'autre du « Bab el Mandeb »<sup>18</sup>.

La coopération militaire avec le Yémen s'appuie déjà sur les forces françaises stationnées à Djibouti. Par ailleurs, certains nouveaux projets dans le domaine de la pêche et du café sont menés avec la collaboration de l'assistance technique française basée à Djibouti et à Asmara.

Ces synergies régionales, évidentes pour qui regarde une carte de la région, méritent sans conteste d'être développées.

---

<sup>18</sup> Nom du détroit entre le Yémen et Djibouti.

## **5 INTERNATIONAL : SORTIR DES SITUATIONS AMBIGUES**

Le Yémen, pays à l'identité forte, est dans le même temps un pays charnière, situé au carrefour de la Mer rouge et de l'Océan Indien, donc des voies maritimes, face à la Corne de l'Afrique, à l'angle sud-est de la péninsule arabique, donc du Golfe Persique et de son pétrole. S'il se présente assurément comme un pays arabe, le Yémen a des liens étroits, quoique parfois conflictuels avec la Corne de l'Afrique. Les influences lointaines, d'Inde, de Singapour se font également sentir, par exemple en Hadramaout.

Dès lors, l'insertion du Yémen dans des ensembles régionaux est problématique, même si les autorités ressentent le besoin de développer des solidarités régionales. La résolution de l'ensemble des contentieux territoriaux, intervenue récemment, devrait déboucher sur des coopérations renforcées entre le Yémen et ses voisins.

Enfin, les attentats du 11 septembre 2001 ont fait ressurgir les troubles relations qu'a pu avoir le Yémen avec une frange de l'extrémisme islamiste. Les soupçons américains, à la lumière des événements passés mais récents, semblent avoir incité le pouvoir yéménite à « choisir son camp » et à clarifier certaines situations. Le Yémen cherche désormais ouvertement à apparaître comme un partenaire fiable plutôt que comme une cible éventuelle, même s'il n'a pas résolu tous les problèmes liés à ce dossier.

### **5.1 S'affirmer au sein de la péninsule arabique**

#### **5.1.1 Des frontières mieux définies**

Aussi étonnant que cela puisse paraître, la nation yéménite, vieille de plusieurs milliers d'années, issue de la civilisation sabéenne, a tardé à voir ses frontières reconnues par l'ensemble de ses voisins, engendrant une instabilité chronique et des troubles frontaliers constants ( voir la carte présentée en page 5 )

Le Yémen unifié entretient des relations paisibles avec le sultanat d'Oman et a pu définir ses frontières dès 1992. L'établissement des frontières avec l'Érythrée et l'Arabie Saoudite s'est avéré, lui, beaucoup plus conflictuel. L'arbitrage international rendu sur les îles Hanish, dont la souveraineté était revendiquée par l'Érythrée et le Yémen, comme la conclusion d'un traité frontalier entre le Yémen et son grand voisin du Nord, permettent au pays d'envisager son avenir avec plus de confiance, sur un territoire dont les limites sont enfin reconnues.

#### 5.1.1.1 Une médiation internationale dans le conflit érythro-yéménite

Le règlement du contentieux des îles Hanish, archipel situé en Mer Rouge dépourvu de statut international, est parvenu à son terme. Les deux parties feront preuve de sagesse en acceptant d'abord une médiation française, puis par accord du 21 mai 1996 le recours à une Cour internationale d'arbitrage ad hoc.

Celle-ci a rendu deux sentences. La première, rendue en octobre 1998, a été favorable à Sanaa, établissant sa souveraineté sur les îles Hanish. La seconde, de décembre 1999, délimite de manière équilibrée les frontières maritimes entre les deux pays. Le Yémen et l'Érythrée ont accepté ces sentences.

Au-delà de l'aspect de puissance, on observe surtout un besoin de reconnaissance internationale et régionale de ces deux Etats.

#### 5.1.1.2 Un traité frontalier avec le grand voisin saoudien.

- Un conflit frontalier ancien

Les territoires entre Arabie Saoudite et Yémen sont des territoires désertiques, peuplés au Nord comme au Sud depuis des siècles par des tribus nomades pour lesquelles l'existence des frontières ne se pose pas comme pour un état sédentaire. Les premiers accords, signés à Taëf en 1934, n'ont pu régler la question. La frontière saoudo-yéménite, est ensuite restée dépourvue de validité juridique internationale, les pourparlers entre les deux pays étant marqués par une méfiance réciproque.

La rivalité entre les deux pays explique ainsi la permanence, tout au long des années d'un contentieux territorial. Parmi les causes de cette rivalité, on trouve un fort déséquilibre démographique entre les deux pays (en résorption), les disparités de développement, la traditionnelle contrebande, les reproches d'ingérence formulés contre l'Arabie et surtout les réserves pétrolières frontalières. Les Saoudiens réclamaient même un corridor d'accès à l'Océan indien aux confins des deux pays avec le sultanat d'Oman.

Cette rivalité a été avivée durant la guerre du Golfe par la prise de position du Yémen en faveur de l'Iraq, causant ainsi le renvoi des travailleurs yéménites hors du territoire d'Arabie Saoudite. L'Arabie Saoudite a alors pris ouvertement parti en faveur du Yémen du Sud durant la guerre civile de 1994.

L'intransigeance saoudienne, en position écrasante de force en raison de sa puissance économique et militaire, a ainsi bloqué pendant longtemps le règlement du

conflit, ne souhaitant rien céder à un pays qu'elle percevait d'abord comme une menace.

- Une résolution récente

La résolution récente de ce vieux contentieux, par le Traité de Djeddah du 12 juin 2000, est due pour l'essentiel à la bonne qualité des relations entre Ali Abdallâh Saleh et le Prince héritier saoudien Abdallah. L'amélioration des relations entre les deux pays était déjà en germe depuis le mémorandum de 1995 qui ne concernait pas directement les frontières mais prévoyait l'approfondissement des relations économiques, commerciales et culturelles ( voir en annexe ).

Le traité de Djeddah entérine la souveraineté de l'Arabie Saoudite sur les provinces de Jizan, Najran et de l'Assir. S'agissant de la frontière orientale, la plus contestée entre les deux parties, le Yémen bénéficie de gains territoriaux substantiels, d'environ 37.000 km<sup>2</sup> sur le saillant en forme de triangle particulièrement visible sur les cartes géographiques. C'est dans cette région que le Yémen espère exploiter de nouvelles ressources pétrolières. Cette exploitation devra vraisemblablement être commune entre les deux pays, les réserves étant situées de part et d'autre de la frontière. Au lieu d'une ligne, seuls des points ont été fixés pour cette partie orientale de la frontière, afin que les repérages sur le terrain puissent prendre en compte les particularités locales. Une société occidentale de bornage a été sélectionnée pour effectuer ce travail<sup>19</sup>. Enfin, les frontières maritimes ont été définies conformément aux arguments yéménites.

Une nette amélioration des relations entre les deux pays est attendue à la suite de ce traité. S'il convient de ne pas faire preuve d'un optimisme excessif, la conclusion heureuse du contentieux territorial peut autoriser à terme le retour de travailleurs yéménites en Arabie saoudite et le développement de l'aide publique saoudienne au Yémen.

## 5.1.2 La voie vers une meilleure insertion régionale

### 5.1.2.1 L'amélioration des relations du Yémen avec ses voisins

Au-delà des conflits territoriaux, le Yémen a pu au cours des dernières années améliorer ses relations avec l'ensemble de ses voisins.

Depuis la fin de la guerre du Golfe et la prise de position de Sanaa en faveur de

---

<sup>19</sup> C'est la société allemande Hansa Luftbild, concurrent de l'IGN, qui a été retenu, car mieux introduite du côté saoudien qui finance les travaux.

L'Iraq, le Yémen a réussi à rétablir avec les États du Golfe des relations de confiance. Tous, à l'exception du Qatar, avaient joué la carte sécessionniste en 1994. Le Qatar a même soutenu la candidature yéménite au Conseil de coopération du Golfe depuis la fin de la guerre civile.

Si les anciens flux d'aide bilatérale n'ont pas repris, les relations sont plus confiantes avec les autres États du Golfe. Les relations diplomatiques avec le Koweït, gelées depuis 1991, ont été rétablies en 1999.

Les États du Golfe n'ont pas tous un intérêt fort dans le développement du Yémen. L'exploitation du gaz yéménite peut venir concurrencer d'autres pays producteurs de la région tandis que le port d'Aden, s'il prenait son envol, pourrait détourner du trafic d'autres ports de la péninsule.

En ce qui concerne la Corne de l'Afrique, les relations avec l'Erythrée semblent stabilisées depuis début 2000. Quant à celles avec Djibouti, elles sont bonnes, en raison notamment des liens personnels tissés entre le Président Djiboutien Ismaël Omar Guelleh et le président Ali Abdallâh Saleh. Une communauté yéménite dynamique vit à Djibouti. La présence de la France à Djibouti est, elle, perçue de manière extrêmement favorable par les Yéménites et son rôle en faveur de la stabilité de la région est reconnu et apprécié.

Enfin, le rapprochement observé avec l'état d'Israël par l'entremise des juifs yéménites et les prises de positions sur la crise israélo-palestinienne, comme les avis formulés sur les propositions saoudiennes de plan de paix, montrent la volonté du président Saleh de hisser son pays sur la scène internationale, même si les résultats sont plus que modestes.

#### 5.1.2.2 Les perspectives de coopération régionale

Officiellement candidat depuis décembre 1996 au Conseil de Coopération des États du Golfe (CCG), conseil auquel il a une certaine vocation à appartenir, le Yémen s'est heurté pendant longtemps au veto saoudien et à une réticence sourde d'autres pays de la péninsule. Le traité de Djeddah a rendu raisonnablement optimistes les possibilités d'un accord saoudien à la candidature yéménite, sans que les perspectives de succès de celle-ci puissent être garanties à court terme.

Un pas important a été franchi lors du 22<sup>ème</sup> sommet du CCG tenu en janvier 2002, qui a défini les prémisses d'une intégration du Yémen à ce groupe de six pays. Le Yémen a en effet été autorisé à participer désormais à toutes les commissions non-politiques du CCG (santé, affaires sociales, travail, éducation, sports). Les media du Golfe ont considéré cette première accession comme la reconnaissance de fait d'une unité de

destin géographique, historique, économique et social du Yémen avec la communauté du Golfe. C'est un événement de portée considérable pour le pays, une source de meilleure intégration régionale, d'ouvertures de marchés et de coopérations nouvelles. L'espoir est aussi permis pour de nouveaux débouchés de main d'œuvre vers des pays ayant une mentalité, une culture, et une religion similaires.

## 5.2 Se démarquer des islamistes

Le Yémen courtise les puissances occidentales, essentiellement les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et le Japon dans les buts de contrebalancer l'influence de l'Arabie saoudite, d'attirer les investisseurs et de réduire la dette extérieure du pays. La stratégie employée consiste à montrer au monde qu'au sein des monarchies pétrolières de la péninsule, le Yémen est un îlot de démocratie. Cette idée, bien engagée après la réunification de 1990, a marqué un temps d'arrêt suite à la guerre de sécession de 1994. Si le régime reste « fort », il ne faut certes pas nier les avancées réalisées dans un monde arabe où les régimes démocratiques se comptent sur les doigts d'une main. Cependant, il faut aussi mettre l'accent sur la question du terrorisme islamiste au Yémen et sur la capacité du gouvernement à l'éradiquer.

### 5.2.1 Un passif délicat à gérer

Les efforts du pouvoir yéménite pour ancrer la démocratie et soigner sa respectabilité internationale sont d'autant plus importants que les événements des dernières années ne lui ont pas été très favorables.

#### 5.2.1.1 Les origines

Ce terrorisme ne doit en rien être confondu avec l'action du parti al-Islah, conservateur. Il concerne une frange très marginale de la population, d'anciens d'Afghanistan notamment. Ceux-ci, rentrés au pays dès 1989, ont luttés contre le régime marxiste d'Aden, puis ont été utilisés, après la réunification, pour éliminer physiquement certains responsables du Sud. Ils ont ensuite servi comme supplétifs des tribus du Nord et de l'armée pour lutter en 1994 contre les sécessionnistes du Sud. Il devenait alors difficile de s'en débarrasser, car des liens s'étaient tissés entre ces « Afghans », installés dans des camps au Nord comme au Sud, et les militaires les ayant équipés et entraînés. Ben Laden, réfugié au Soudan, aurait alors mis des moyens financiers à disposition de ce nouveau djihad, qui enverra certains combattants vers la Somalie, la Bosnie puis la Tchétchénie.

### 5.2.1.2 Les faits

La majorité de ces Yéménites afghans seront peu à peu intégrés dans la police ou l'armée, et les étrangers renvoyés chez eux (Algérie, Egypte). Enfin, une minorité va constituer des réseaux dormants ou clandestins : un maquis du type GIA algérien est même constitué à l'est d'Aden. C'est cette armée islamique d'Aden-Abyane qui enlèvera des touristes en décembre 1998. Après intervention de l'armée causant la mort de quatre Anglais, le chef de ce maquis sera arrêté et exécuté. Huit complices sont toujours en prison. L'Armée d'Aden-Abyane reste le seul groupe yéménite sur la liste américaine des mouvements terroristes.

L'image internationale du Yémen se ternit un peu plus avec le double attentat d'octobre 2000 : deux bombes explosent à une journée d'intervalle, l'une contre le croiseur américain USS Cole dans le port d'Aden (17 tués et 35 blessés parmi les marins américains), l'autre contre l'Ambassade de Grande-Bretagne à Sanaa (pas de victime). Malgré le concours américain, les autorités yéménites n'ont pu faire toute la lumière sur les auteurs de ces attentats qui témoignent de la présence de petits groupes islamistes armés incontrôlés et manipulés par l'extérieur<sup>20</sup>. Le FBI enquête depuis l'attentat de l'USS Cole sans avoir établi toutes les responsabilités.

Au-delà de la mauvaise image internationale, bien que l'islamisme ne soit pas un danger révolutionnaire au Yémen, ces petits groupes terroristes mettent gravement en cause l'État de droit en ce qu'ils menacent les principes constitutionnels du Yémen et font peser le doute sur la capacité du gouvernement à être maître de la sécurité intérieure.

## 5.2.2 Depuis le 11 septembre 2001

### 5.2.2.1 Les islamistes encombrants

La volonté du Yémen de rompre avec son passé est d'autant plus visible depuis le 11 septembre 2001 que la pression américaine est forte. Le président Saleh a commencé par arrêter puis renvoyer chez eux près de 400 étudiants arabes qui semblaient trop sympathisants des islamistes, voire de Ben Laden. De la même façon, environ 150 imams aux prêches anti-américains enflammés ont-ils été aussi remerciés. Enfin, la mise sous coupe réglée des écoles coraniques « libres » du pays, gérées par le parti al-Islah, a été annoncée comme effective par le Yemen Times depuis novembre 2001 : elles dépendent désormais du ministère de l'Education.

---

<sup>20</sup> Le nom d'Oussama Ben Laden revient évidemment fréquemment.

### 5.2.2.2 Les autres mesures prises par le pouvoir yéménite

Les Etats-Unis soufflant le chaud et le froid sur le Yémen, le président Saleh semble décidé à ne pas donner le moindre prétexte aux Américains. Bien qu'affirmant l'inexistence de groupes fondamentalistes sympathisants de la cause talibane, le régime fait tout pour intensifier sa lutte contre eux et renforcer sa sécurité intérieure.

Au-delà des opérations militaires et policières, plusieurs axes d'effort sont patents. La dénonciation du terrorisme a été faite médiatiquement, ainsi que les expressions de solidarité aux victimes américaines, jusqu'aux dons de sang et à la recherche d'une éventuelle victime yéménite des attentats. L'insistance médiatisée du pouvoir sur les pertes économiques du Yémen liées aux attentats a été visible. La coopération semble désormais renforcée entre les services américains et les Yéménites, qui collaboraient déjà aux enquêtes et recherches de renseignements depuis octobre 2000. Les avoirs bancaires de suspects qui pouvaient être gelés l'ont été, la protection des ambassades, des compagnies étrangères et des pipelines a été renforcée, la lutte anti-fraude sur les passeports et visas a été accentuée.

Le but de toutes ces mesures était d'essayer d'obtenir une aide financière américaine de sécurité et de développement

### 5.2.2.3 Printemps 2002 : le Yémen encore d'actualité

Cette aide américaine semble se traduire, en mars 2002, par l'acceptation de mesures imposées. Près de 200 conseillers militaires américains ont donc été envoyés sur place pour, officiellement, former environ 2000 soldats yéménites à la lutte anti-terroriste. Bien que le pouvoir yéménite n'ait jamais été considéré comme une marionnette des Etats-Unis, force est de constater que, pour donner des gages réels de bonne volonté, le Yémen n'a plus grand-chose à refuser à l'hyper puissance.

Ceci est d'autant plus vrai que le FBI a de nouveau sonné l'alerte générale en février, en mettant en garde contre une possible attaque terroriste d'un Yéménite, dont l'identité a été diffusée, contre des intérêts américains. Cet avertissement semble avoir été fondée sur la base de renseignements collectés en Afghanistan et lors d'interrogatoires de prisonniers, membres d'Al-Qaïda ou talibans, internés sur la base américaine de Guantanamo, à Cuba.

D'autres événements ne sont donc pas à exclure dans les mois à venir, et le régime yéménite semble prêt à payer le prix exigé pour ses liaisons dangereuses avec les

combattants « afghans ». Il est vrai que, bien qu'extrêmement gênant et médiatisé, le phénomène fondamentaliste reste marginal dans le pays, limité à certaines régions, et qu'il semble condamné par la majorité des Yéménites, même s'ils adhèrent dans le fond à une logique avant tout anti-impérialiste, principalement due à la difficile situation quotidienne qu'ils subissent.

## **CONCLUSION**

Le Yémen est un pays intérieurement complexe, sur la voie de la démocratie et du développement économique. L'illustration de cette complexité est donnée par un ambassadeur occidental au Yémen, qui expliquait au National Geographic Magazine que le Yémen « ressemblait à l'Europe du XVIème siècle, avec ses ducs, ses comtes, ses guerres, ses vendettas et ses fantômes ». On comprend alors un peu mieux les difficultés occidentales à bien appréhender ce pays.

La principale fracture qui menace aujourd'hui le Yémen n'est pas entre le pouvoir et les islamistes, mais entre les libéraux qui ont profité du développement et les couches pauvres de la population. A condition, bien sûr, que le spectre des frappes américaines, en voie d'éloignement, ne déborde pas d'Afghanistan...

Pour la lutte contre cet extrémisme islamique, le Yémen semble, au-delà des mesures conjoncturelles fortes, vouloir appliquer les remèdes de base que constituent la volonté d'arriver à une bonne gestion économique, la démocratisation politique, l'éducation plutôt laïque, la recherche d'une certaine égalité entre hommes et femmes, ou la libéralisation de l'information. Mais le puissant tribalisme coutumier et l'application voulue de la Charia comme législation originelle unique restent néanmoins des sources de résurgence de l'extrémisme.

Sur le plan géopolitique, le Yémen est, à l'aube du XXIème siècle un pays qui cherche à s'affirmer extérieurement en misant sur la coopération internationale et la normalisation de sa situation régionale. La France dispose de certains atouts pour renforcer son implantation dans la région, autour du point d'ancrage initial que constitue Djibouti. C'est évidemment un problème de priorités et de volonté politique.

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Pauvreté et échanges commerciaux du Yémen.....	44
Annexe 2 : Eléments généraux et économiques sur les deux Yémen.....	45
Annexe 3 : Nombre d'enlèvements et nationalité des personnes enlevées .....	46
Annexe 4 : Les trois principaux partis politiques et les dernières élections au Yémen.....	47
Annexe 5 : Traité frontalier entre le Yémen et l'Arabie Saoudite du 12 juin 2000 .....	49

Annexe 1 : Pauvreté et échanges commerciaux du Yémen

La pauvreté au Yémen (% de la population)

Indicateurs	1998	1999
Population totale vivant en dessous du seuil de pauvreté	36,4	37,7
Population urbaine vivant en dessous du seuil de pauvreté	31,8	34
Population rurale vivant en dessous du seuil de pauvreté	37,7	38,9
Rang (Indice de développement humain)	148	

Source : Banque Mondiale, FMI, PNUD

Évolution de la balance commerciale yéménite

(données CAF/FAB en millions de rials)

	1995	1996	1997	1998	1999	98/99
Solde	+14.9	+60	+63.4	-91	+114.4	+225,7%

Source : Banque Centrale yéménite

Annexe 2 : Eléments généraux et économiques sur les deux Yémen

• **Les deux Yémen avant l'unification (1989)**

	RAY	RDPY	République du Yémen
Surface (milliers de km <sup>2</sup> )	195	333	528
Population (en millions)	10,1	2,1	12,6
PIB (en millions de \$ 1988)	5.631	1.275	6.906
Dettes extérieures (en milliards de dollars)	3,3	2,5	5,8
Taux de change (/ \$)	9,6	0,45	----

Source : Banque Mondiale, FMI

• **Croissance économique des deux Yémen**

	1984	1985	1986	1987	1988
Croissance réelle du PIB : RAY	3,3 %	4,6 %	9,4 %	4,7 %	19,2 %
Croissance réelle du PIB : RDPY	8,8 %	-6,6 %	-11,8 %	3,2 %	0,3 %

Source : Banque Mondiale, FMI

### Annexe 3 : Nombre d'enlèvements et nationalité des personnes enlevées

Source : Yemen Gateway (<http://www.al-bab.com/yemen>)

Année	Nombre d'enlèvements d'étrangers			Nombre d'étrangers enlevés		
	Total	Concernant des touristes	Concernant des expatriés	Total	Touristes	Expatriés
2001	4	1	3	5	2	3
2000	6	2	4	8	4	4
1999	10	4	6	27	11	16
1998	11	6	5	42	33	9
1997	10	6	4	50	43	7
1996	4	2	2	23	21	2
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>155</b>	<b>114</b>	<b>41</b>

#### Nationalité des personnes enlevées

I t a l i e	4	0
F r a n c e	2	6
A l l e m a g n e	2	4
Royaume-U n i	2	0
États-U n i s	9	
Pays-Bas		6
B e l g i q u e	6	
P o l o g n e	6	
R u s s i e	4	
C o r é e	3	
S o u d a n	3	
Australie		2
N o r v è g e	2	
C h i n e	1	
C a n a d a	1	
U k r a i n e	1	
S u è d e	1	
Bulgarie	1	

## Annexe 4 : Les trois principaux partis politiques et les dernières élections au Yémen

### Les partis

-Le CPG, le Congrès Populaire Général, est le parti du Président de la République Il détient la majorité des sièges au Parlement, et il a également de remporter les élections locales de 2001 avec plus de 60% des voix.

-Le parti islamique du Rassemblement yéménite pour la Réforme (al-Islah) reste un parti qui compte malgré sa sortie de la coalition gouvernementale. Pour autant, on ne peut le considérer comme un véritable parti d'opposition d'un pays à représentation bipartisane. Al Islah, fortement représenté au Parlement et dans les institutions locales, est toujours le deuxième parti du Yémen. Son chef, Cheikh al-Ahmar, est Président de l'Assemblée Nationale.

-Le parti socialiste, le PSY, a connu bien des déboires depuis la réunification de 1990. Ex-parti unique du Yémen du sud, il n'a recueilli que 4% des voix aux élections du 20 février 2001. Le PSY n'est plus aujourd'hui véritablement représenté au Parlement en raison de son boycott des élections législatives d'avril 1997, et ne le sera pas avant avril 2003, date du report des élections législatives d'avril 2001.

### Les élections

Ces partis yéménites peuvent aujourd'hui être considérés comme faisant partie de l'opposition. Le PSY est celui qui dénonce le plus vigoureusement la politique du gouvernement yéménite. De son côté, al-Islah, parti beaucoup plus puissant, a des positions politiques contrastées. Il a une réelle liberté de ton, et un crédit important dans l'opinion. Toutefois, il n'a pas souhaité présenter de candidat contre Ali Abdallah Saleh à l'élection présidentielle de 1999. Les liens personnels entre le Cheikh Al-Ahmar et Le Président de la République, la proximité politique et idéologique, même sur l'Islam, entre le CPG et al-Islah n'amènent pas ce dernier parti à assumer complètement une opposition réelle..

a) Les élections législatives de 1997

Malgré le boycott majeur du PSY, le département d'État américain dans un point de presse a considéré ces élections comme « un pas significatif vers le développement de la participation politique et un système politique représentatif ». Malgré des violences isolées, les observateurs locaux et internationaux ont amené le Département d'État à qualifier ce scrutin de « libre et sincère ».

b) L'élection présidentielle de 1999

Si l'élection présidentielle de 1999 a été plutôt décevante au regard des espoirs que le régime avait lui-même entretenus, elle a été néanmoins reconnue comme ce qu'elle était : la première élection d'un chef d'État yéménite au suffrage universel direct. Ali Abdallah Saleh n'a pas eu face à lui de challenger crédible, et le scrutin n'a pas eu de caractère pluraliste réel, et a été réélu avec 96,1% des suffrages, ce qui lui a néanmoins valu l'hommage de la communauté internationale.

c) Les élections locales du 20 février 2001

Si la campagne pour les élections locales a enregistré de nombreux incidents, parfois sanglants, elle peut néanmoins être considérée comme un élément de satisfaction pour la République du Yémen. Les résultats sont toujours contestés dans certaines circonscriptions par des militants d'Al-Islah. Le PSY a lui aussi dénoncé de nombreuses fraudes, dont celles liées au vote multiple de membres des forces armées qualifiées de « forces électorales mobiles ». Cet aspect est une des limites dans les avancées démocratiques, même si les espoirs suscités par de telles élections sont encourageants.

## Annexe 5 : Traité frontalier entre le Yémen et l'Arabie Saoudite du 12 juin 2000

Préambule : Traité frontalier international signé le 12 juin 2000 entre le Yémen et l'Arabie Saoudite et renforçant les liens de fraternité qui unissent les deux peuples.

Article 1 Les deux parties confirment leurs engagements et leur respect du traité de Taef et de ses annexes, y compris des rapports établis sur les frontières communes. Elles confirment également leur engagement vis à vis du mémorandum d'entente signé à La Mecque au mois de février 1995.

Article 2 : la ligne de frontière définitive et permanente est fixée comme suit

a) La première section va du point côtier situé sur la Mer Rouge RAS AL MIWAJ SHAMI sur l'estuaire appelé RADIF QIRAD dont les coordonnées sont 16.24.14.8 Nord et 42.46.19.7 Est, jusqu'au JEBEL THAR dont les coordonnées sont 44.21.58 Est et 17.26.00 Nord. On peut déterminer l'appartenance des villages situés sur le tracé de cette partie de la frontière en fonction de ce qui avait été déjà décidé par l'accord de Taef et ses annexes, y compris leur appartenance tribale. Au cas où la ligne frontière traverserait un village, il serait tenu compte de l'ethnie de ses habitants et de son appartenance à l'une des deux parties, afin de modifier le tracé de la ligne. Les points fixant la frontière figurent dans l'annexe 1.

b) La seconde section correspond à la partie de la frontière qui n'avait pas encore été tracée. Les deux parties se sont entendues pour tracer la frontière à l'amiable et en toute fraternité. Elle court du JEBEL THAR jusqu'au point d'intersection 52 Est/ 19 Nord. La liste des points précis figure dans l'annexe 2.

c) La troisième section est constituée par les frontières maritimes et part de RAS AL MIWAJ SHAMI sur l'estuaire appelé RADIF QIRAD.

Article 3

1) Le bornage de la frontière du point 52/19 à RAS AL MIWAJ SHAMI sera confié par les deux parties à une société internationale qui effectuera le travail pour l'ensemble des frontières terrestres et maritimes. Cette société, en collaboration avec une équipe conjointe yéméno-saoudienne, devra respecter rigoureusement les points fixés, leur écart et toutes les spécifications mentionnées dans le traité de Taef Il s'agit en effet de dispositions contraignantes engageant les deux parties contractantes.

2) La société internationale dressera des cartes détaillées de la frontière terrestre qui seront soumises pour approbation et ratification aux représentants des deux pays et ensuite officialisées. Les deux parties signeront un accord de financement relatif aux travaux de la société.

Article 4 Les deux parties confirment et renouvellent leur engagement vis à vis de l'article cinq du traité de Taef relatif à la démilitarisation d'une zone de 5 km de part et d'autre de la frontière, laquelle sera tracée conformément aux rapports annexés à l'accord de Taef En ce qui concerne la frontière non encore tracée entre le JEBEL THAR et le point 52/19, elle sera déterminée par le tableau 4 du présent traité (coordonnées des points).

Article 5 : Le traité prendra effet après sa ratification conformément aux institutions et procédures en vigueur auprès de chacune des parties contractantes et aussitôt après l'échange mutuel des éléments de ratification.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. Ouvrages collectifs**

- RAMSES, Ifri, 2002
- Encyclopédie Encarta, 2002
- Encyclopédie Hachette multimédia, 2001
- National Geographic Magazine, Le Yémen et ses mirages, avril 2000
- LEVEAU Rémy, MERMIER Franck, STEINBACH Udo, Le Yémen contemporain, Karthala, Paris, 1999
- Monde arabe Maghreb Machrek, n° 168 avril - juin 2000, La documentation française
- Monde arabe Maghreb Machrek, n° 155 janvier - mars 1997, La documentation française
- Ministère du Plan de la république du Yémen, Republic of Yemen, 10 years of achievements, Sanaa, 1990-2000

### **2. Articles et contributions**

- LA CROIX, Terrorisme – L'Amérique redoute une nouvelle attaque, 13 février 2002
- LE POINT n°1523, Le Yémen dans le collimateur, 23 novembre 2001
- LE POINT n°1521, Yémen : des islamistes encombrants, 9 novembre 2001
- Ministère des Affaires étrangères, Visite au Yémen du ministre délégué à la coopération et à la francophonie, M. Charles JOSSELIN, entretiens avec RFI puis avec la presse yéménite, allocution devant la communauté française, 5 novembre 2001
- COURRIER INTERNATIONAL, Nous ne sommes pas des terroristes afghans, 26 septembre 2001
- LE FIGARO, Le Yémen aux prises avec « son » islamisme, 27 septembre 2001
- REUTER, Yemen wants Mideast peace based on UN resolution, 6 janvier 2001
- LABROUSSE Henri, La fin d'un conflit en mer Rouge, Défense nationale, n°4, pages 136-143, avril 2000

### 3. Sites Internet

- <http://www.diplomatie.fr> : site du Ministère des Affaires Etrangères
- <http://www.dree.org/yemen/> : site du Poste d'Expansion Economique de Sanaa
- <http://www.senat.fr/> : site du Sénat
- <http://www.al-bab.com/yemen/> : site de référence sur le Yémen (anglais)
- <http://www.yementimes.com> : site du Yemen Times (anglais)
- <http://www.odci.gov/cia/publications/factbook/geos/ym.html>
- <http://www.univ-aix.fr/cfey/> : site du Centre Français d'Archéologie et de Sciences sociales de Sanaa (CEFAS)
- <http://www.undp.org/povertyreport/FRENCH/Frprofil.pdf>: rapport d'activité du PNUD 2000 sur le Yémen.

## TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	1
1 REPERES HISTORIQUES ET GEOGRAPHIQUES .....	2
1.1 DES DEUX YEMEN A LA REUNIFICATION.....	2
1.1.1 Les deux Yémen .....	2
1.1.2 L'unification : une nécessité pour les deux régimes.....	3
1.1.3 1990 : l'unité par le haut.....	3
1.1.4 Une unité issue de fait du conflit de 1994 .....	4
1.2 GEOGRAPHIE PHYSIQUE : LE PAYS ET SES RESSOURCES. ....	5
1.2.1 Relief et climat.....	5
1.2.2 Ressources naturelles.....	6
1.3 GEOGRAPHIE HUMAINE : POPULATION ET SOCIETE.....	7
1.3.1 Démographie.....	7
1.3.2 Religion.....	8
1.3.3 Institutions politiques.....	8
2 LES FONDEMENTS D'UNE REPUBLIQUE STABLE .....	10
2.1 UNE UNITE QUI PARAIT ASSUREE.....	10
2.1.1 Un processus parvenu à son terme .....	10
2.1.2 La prise en compte du facteur tribal et du facteur régional .....	11
2.1.2.1 Le facteur tribal.....	11
2.1.2.2 Le facteur régional .....	12
2.2 LE CHEMIN VERS LA DEMOCRATIE.....	13
2.2.1 État de droit : la réalité yéménite .....	13
2.2.2 Les avancées récentes.....	14
2.2.2.1 Une avancée majeure : la décentralisation .....	15
2.2.2.2 Un progrès à encourager : la participation des femmes à la vie publique.....	15
2.2.2.3 Des élections dont le déroulement s'améliore .....	15
2.2.2.4 Un tabou : l'alternance .....	16
3 LA DELICATE SITUATION ECONOMIQUE DU YEMEN .....	17
3.1 UNE ECONOMIE FRAGILE .....	17
3.1.1 Le seul pays moins avancé du monde arabe.....	17
3.1.1.1 Les indicateurs .....	17
3.1.1.2 Les freins au développement.....	18
3.1.2 Exploitation limitée des ressources économiques.....	20
3.1.2.1 Pétrole, une manne vitale.....	20
3.1.2.2 Agriculture et pêche, des ressources traditionnelles.....	20
3.1.2.3 Le tourisme, une ressource fragile.....	21
3.2 UN BESOIN DE REFORMES ECONOMIQUES ET DE GRANDS PROJETS.....	22
3.2.1 Les réformes économiques. ....	22
3.2.1.1 Des réformes appuyées par les institutions internationales.....	22
3.2.1.2 Des résultats encourageants mais fragiles. ....	23
3.2.2 Les grands projets .....	24
3.2.2.1 Le développement du port d'Aden.....	24
3.2.2.2 L'exploitation du gaz naturel liquéfié.....	24
4 CONSOLIDER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	26
4.1 LE BESOIN D'UNE COOPERATION INTERNATIONALE DIVERSIFIEE.....	26
4.1.1 La prépondérance de la coopération multilatérale.....	26
4.1.1.1 Principales institutions internationales.....	26
4.1.1.2 Des ONG étrangères encore trop peu présentes.....	28
4.1.2 Une coopération bilatérale limitée à un petit nombre de pays .....	28
4.1.2.1 Les principaux donateurs.....	28
4.1.2.2 Une aide actuelle de la France des plus réduites.....	29
4.2 LA PLACE DE LA FRANCE DANS LA COOPERATION.....	29
4.2.1 Exploiter les bonnes relations et la situation géostratégique du Yémen .....	29
4.2.1.1 Des relations politiques cordiales à concrétiser sur le plan économique .....	29
4.2.1.2 Aider le Yémen : un intérêt géostratégique pour la France .....	30

4.2.2	Dépasser la coopération actuelle .....	30
4.2.2.1	Les limites de la coopération actuelle .....	30
4.2.2.2	Les instruments financiers de la coopération : ZSP et Coface .....	32
4.2.2.3	Une idée : l'intégration du Yémen dans une zone de coopération régionale.....	33
5	INTERNATIONAL : SORTIR DES SITUATIONS AMBIGUES.....	34
5.1	S'AFFIRMER AU SEIN DE LA PENINSULE ARABIQUE.....	34
5.1.1	Des frontières mieux définies .....	34
5.1.1.1	Une médiation internationale dans le conflit érythro-yéménite.....	35
5.1.1.2	Un traité frontalier avec le grand voisin saoudien.....	35
5.1.2	La voie vers une meilleure insertion régionale.....	36
5.1.2.1	L'amélioration des relations du Yémen avec ses voisins.....	36
5.1.2.2	Les perspectives de coopération régionale.....	37
5.2	SE DEMARQUER DES ISLAMISTES.....	38
5.2.1	Un passif délicat à gérer .....	38
5.2.1.1	Les origines.....	38
5.2.1.2	Les faits .....	39
5.2.2	Depuis le 11 septembre 2001 .....	39
5.2.2.1	Les islamistes encombrants.....	39
5.2.2.2	Les autres mesures prises par le pouvoir yéménite.....	40
5.2.2.3	Printemps 2002 : le Yémen encore d'actualité .....	40
	CONCLUSION.....	42
	LISTE DES ANNEXES .....	43
	BIBLIOGRAPHIE .....	50